



République tunisienne
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Unité de gestion du Budget par objectifs

Projet annuel de performance 2022

(Mission jeunesse et sport)



Sommaire

Premier axe : Présentation générale de la Mission

- 1- Présentation de la stratégie de la mission
- 2- Présentation des programmes de mission
- 3- Budget et cadre des dépenses de la Mission à moyen terme

Deuxième Axe : Présentation des programmes de la mission

- 1- Présentation du programme et de sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Cadre des dépenses de programmes à moyen terme

Suppléments :

- ① Fiches indicateurs
- ② Fiches des opérateurs publics

Premier axe :

Présentation

Générale de la mission

1- Présentation de la stratégie de la mission

❖ La stratégie de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, de l'agenda des plans de développement régional et de la vision sectorielle de la jeunesse découlant du dialogue national, des évaluations des politiques et des plus importants actions du programme jeunesse, et en s'inspirant des expériences comparatives, la mission de la jeunesse et du sports œuvre à promouvoir les secteurs de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique pour concrétiser les choix nationaux et appliquer la stratégie dans le domaine de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique, consistant en :

- L'organisation de diverses activités qui répondent aux besoins des jeunes et qui contribuent à améliorer leur participation à l'intérêt général et au développement, tout en intégrant la discrimination positive entre les régions et la participation des jeunes des deux sexes.
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme Eu4Youth et la préparation d'une étude analytique sur le secteur du sport en Tunisie, y compris la promotion de l'intégration de la jeunesse tunisienne dans l'exercice d'activités sportives. Les résultats de cette étude seront publiés à la fin de l'année 2021 et des recommandations qui en découleront seront appliquées en 2022 afin d'élargir le socle des praticiens du sport dans différents groupes sociaux et d'âge et à continuer à soutenir les sports féminins dans le cadre de la stratégie de promotion de licenciées femmes et d'augmenter le nombre de disciplines et d'associations féminines.
- L'appui à la diplomatie sportive à l'étranger et la présence de tunisiens dans les structures internationales et régionales et faire face à la concurrence de plusieurs pays pour aider les tunisiens à atteindre des postes décisionnels,

- La diffusion de la culture de pratique sportive et le respecter le développement durable, l'égalité des sexes et l'encouragement des sports pour handicapés et des sports pour les femmes.
- La généralisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux de l'éducation, notamment aux niveaux primaire, et préscolaire (niveau préscolaire des jardins d'enfants municipaux et des établissements du ministère de la Femme vue que la qualité de l'éducation physique dans la petite enfance est cruciale pour le développement et l'équilibre de la personnalité de l'enfant, et la garantie du droit à chaque enfant, quelles que soient ses conditions, bénéficié de l'éducation physique).
- L'augmentation du nombre de centres de promotion du sport pour élargir la base des utilisateurs et étendre les sports à un âge précoce ainsi que l'augmentation du nombre de cellules de développement sportif dans les milieux scolaires
- Le perfectionnement de l'éducation physique dans les établissements scolaire en révisant les programmes officiels pour enseigner la matière éducation physique et les adapter aux capacités réelles des élèves et aux modes d'apprentissage modernes (révision des orientations et des horaires, des espaces pour l'enseignement de la matière éducation physique et ce en partenariat avec les ministères concernés).
- La fourniture des équipements sportifs aux établissements d'enseignement et aux structures sportives scolaires de différents niveaux.
- Le développement du système de formation scientifique de recherche dans le sport en faisant :
 - ✓ Participer les opérateurs publics, organisations et autres organismes nationaux (partenariat avec les municipalités, organisations nationales)
 - ✓ Contribuer les organisations internationales et les structures régionales de soutien, telles que l'Union européenne et les organisations non gouvernementales.
 - ✓ Optimiser et rationaliser l'utilisation des ressources humaines en redéployant les cadres pédagogiques en surnombre vers les établissements d'enseignement qui

souffrent d'un manque (cf. arrêté du 29 septembre 2020) selon une carte de distribution qui répond aux besoins des établissements pour réduire l'inégalité des taux de couverture et garantit le principe de l'égalité des chances entre les acteurs dans les régions

- ✓ Lancer le processus de diagnostic des centres de promotion sportifs et revoir la carte de distribution des centres afin de :
 - Améliorer la qualité des activités des centres sportifs
 - Normaliser le programme de formation du sport dans toutes les disciplines
 - Soutenir les régions et revoir les disciplines sportives
 - Elargir la base des pratiquants du sport.
- ✓ Mettre en œuvre la politique de déconcentration et appliquer les principes de la gestion du budget par objectifs aux commissariats régionaux de la jeunesse et des sports.
- ✓ Augmenter le nombre de formation continue.
- ✓ Réviser la loi fondamentale des inspecteurs pédagogiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports et ouvrir les concours pour les inspecteurs pédagogiques de l'enseignement primaire, l'enseignement préparatoire et secondaire.
- ✓ Renforcer les programmes de formation destinés aux inspecteurs pédagogiques de l'éducation physique et sportives de l'enseignement préparatoire et secondaire
- ✓ Organiser la conférence nationale des inspecteurs pédagogiques et participer aux conférences internationales.

Malgré ces efforts déployés, plusieurs lacunes persistent dont notamment :

- La faiblesse du soutien financier aux sports féminins, aux sports pour les handicapés obligeant plusieurs clubs d'arrêter leurs activités
- L'absence quasi totale d'associations sportives féminines à l'intérieur de la république.

- La baisse des aides des établissements publics locaux et régionaux et des structures publiques locales et régionales à l’instar des municipalités et des conseils régionaux au profit des activités sportives.
- Les difficultés d’organisation d’événements sportifs et de concours en raison d’insuffisances enregistrées dans l’aménagement et l’entretien des espaces de pratique sportive et de pénurie de salles de sport spécialisées dans les sports individuels.
- Le phénomène de la violence sous toutes ses formes physiques et verbales et du fanatisme régional est devenue sensible.
- Absence de recrutement des professeurs d’éducation physique (**conformément à la publication du Président du Gouvernement No. 12 de 2021 concernant la préparation du Projet de budget de l’Etat pour 2022**).
- La maîtrise de la masse salariale à travers en interdisant les nouveaux concours de recrutement exception faite pour les diplômés des écoles de formation ou dans certaines disciplines.)
- Les programmes officiels d’enseignement de l’éducation physique ne répondent plus aux priorités, et aux objectifs de l’éducation physique contemporaine.
- Plus de 500 établissements d’enseignement ne permettent pas pour la pratique de l’éducation physique en raison de l’absence de création d’espace au sein des établissements. Un projet d’accord a été préparé pour aménager progressivement les espaces sportifs dans les établissements d’enseignement en coordination avec le ministère de l’Éducation et les différents ministères concernés.
- Absence de concours de recrutement d’inspecteurs pédagogiques de l’éducation physique depuis près de six ans.

Selon le diagnostic des programmes sus-indiqués, les priorités suivantes sont énumérées par programme :

Programme jeunesse :

- Un jeune citoyen, activement et responsable engagé dans la vie publique

- Un jeune homme enraciné dans son identité et ouvert sur le monde :
- Des jeunes créatifs orientés vers l'innovation et l'inventivité :

Programme sport :

- Donner la priorité aux groupes de jeunes femmes et travailler à réduire les disparités entre les femmes et les hommes dans la diffusion de la pratique sportive par :
 - Intégrer **une approche genre dans la diffusion de la pratique sportive parmi tous les groupes sociaux et d'âge et dans toutes les régions de la République afin d'assurer** l'égalité des chances pour les filles et les garçons
 - Prendre toute une gamme de mesures incitatives pour soutenir les sports et les activités féminins destinés à ces groupes spéciaux
 - Promouvoir l'égalité et assurer le principe de l'égalité des chances dans la diffusion du sport en soutenant le sport des personnes handicapées et en promouvant l'utilisation du sport dans divers établissements de prise en charge des personnes porteurs de tout type d'handicap
- Soutenir la formation et la recherche pour développer la pratique sportive
- Limiter le phénomène de la violence dans le domaine sportif et mettre en place des mécanismes pour le réduire
- Promouvoir et assurer un exercice sain et équitable en maintenant les athlètes en santé, l'esprit sportif et les valeurs olympiques

Programme d'éducation physique, de composition et de recherche :

- Diffuser l'éducation physique à tous les niveaux de l'éducation, en particulier dans le secteur primaire, en soutenant le secteur de l'éducation physique avec des ressources humaines et en allant au niveau préscolaire (niveau préscolaire des jardins d'enfants municipaux et des établissements du ministère de la Femme)

- Améliorer la qualité de l'enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire en révisant les programmes officiels pour enseigner l'éducation physique et l'adapter aux capacités réelles des élèves et aux modes d'apprentissage modernes.
- Augmenter le nombre de centres de promotion du sport, les cellules de développement du sport, l'expansion de la base d'utilisateurs et le déploiement du sport à un âge précoce
- Améliorer la qualité de l'Enseignement universitaire et employabilité des diplômés.
- Développer la formation continue et les habiletés des cadres Pédagogiques
- Fixer une stratégie nationale pour la recherche scientifique dans la science et la technologie des activités physiques"
- Améliorer le taux de couverture et l'encadrement des cadres d'enseignement par les inspecteurs.

Ces priorités sont mises en œuvre au moyen des thèmes stratégiques suivants :

✓ **Programme jeunesse :**

- 1- La vision sectorielle de la jeunesse est basée sur les résultats du dialogue national et sur les évaluations des politiques et programmes les plus importants pour la jeunesse et sur l'utilisation d'expériences comparatives. Il a également été lancé à partir de la Constitution et de ses principes, des valeurs de l'égalité des sexes et des objectifs de développement durable.
- 2- Dans le cadre de la mise en place de la vision sectorielle de la jeunesse, le Ministère de la Jeunesse et des Sports organise divers programmes et activités qui répondent aux besoins des jeunes et contribuent à améliorer leur participation aux affaires publiques et au développement, tout en assurant une discrimination positive entre les acteurs et la participation des jeunes au genre.

✓ **Programme des sports :**

- 1- Élargir la base des pratiquants de sport et la diffuser à tous les groupes sociaux et d'âge et dans la plupart des régions de la République en adoptant une approche de genre et le principe de l'égalité des chances dans la diffusion de la pratique sportive.
- 2- Soutenir les athlètes d'élite pour améliorer les résultats sportifs et améliorer le niveau des athlètes pour glorifier la Tunisie dans les forums internationaux et régionaux.
- 3- Améliorer l'intégrité sportive en respectant l'éthique sportive et en garantissant la bonne santé des athlètes.

✓ **Programme Education physique, formation et recherche scientifique :**

- 1- Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et l'employabilité des diplômés.
- 2- « Développer les compétences et les habilités des cadres pédagogiques ».
- 3- Mettre en place d'une stratégie nationale pour la recherche scientifique dans la science et la technologie des activités physiques

2- Présentation des programmes d'emploi :

→ **Déclinaison des axes stratégiques au niveau des programmes :**

Programmes	Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Programme jeunesse	Créer un environnement qui soutient la formation des jeunes autonomes qui exercent leur citoyenneté avec une participation sociale effective	Découvrir, promouvoir et accompagner les jeunes talents
		Favoriser la mobilité des jeunes et l'ouverture sur les autres
		Établir et renforcer les valeurs de la citoyenneté chez les jeunes
Programme sport	Étendre la base des praticiens de l'activité Sport	Diffuser et développer la pratique sportive dans différents domaines en adoptant une approche genre
		Soutenir les athlètes d'élite
		Promouvoir le respect de l'éthique du sport et protéger les athlètes en santé
Programme Education physique, formation et recherche	Enseignement de l'éducation physique et des activités sportives à tous les niveaux d'éducation	Enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'éducation
		Développer des structures sportives scolaires
Programme de appui et de pilotage	Soutenir tous les programmes de mission afin d'atteindre les objectifs des programmes	Améliorer l'utilisation des ressources humaines
		Améliorer la qualité des services informatique
		Optimise l'utilisation des moyens de transport

3- Budget et cadre de dépenses à moyen terme:

3-1 Evolution du budget de la mission 2021

Tableau 1 :
Répartition le budget de la mission pour 2022 selon les programmes et la nature des dépenses

Unité :mille Dinars

Pourcentage du budget %	Total	Dépenses des Opérations financières	Dépenses d'Investissement	Dépenses d'Interventions	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	Sections Logiciel
Du budget de l'État	Tâche							
1.89%	808000	–	109712	69040	43083	586165	2022	Section de la jeunesse et des sports
	778000	–	95600	66482	38974	576944	2021	
	3.92%	–	15.36%	3.84%	10.54%	1.59%	Taux de croissance (2021/2022)	
Le pourcentage du budget de la mission	les programmes							
21.86%	176691	–	29000	8491	10757	128443	2022	Programme 1 : Jeunesse
	165444	–	27000	7791	8563	122090	2021	
	6.79%	–	7.04%	8.98%	25.62%	5.20%	Taux de croissance (2021/2022)	
16.83%	136029	–	52632	55516	5640	22241	2022	Programme 2 : Sports
	120147	–	40900	54483	4335	20429	2021	
	13.21%	–	28.68%	1.89%	30.10%	8.86%	Taux de croissance (2021/2022)	
54.56%	441609	–	23800	4225	21958	391626	2022	Programme 3 : Éducation physique, formation et recherche
	429470	–	23500	3620	21924	380426	2021	
	2.82%	–	1.27%	16.71%	0.15%	2.94%	Taux de croissance (2021/2022)	
6.64%	53671	–	4280	808	4728	43855	2022	Programme de pilotage et de soutien
	62439	–	3700	588	4152	53999	2021	
	14.04%	–	15.67%	37.41%	13.87%	-18.78%	Taux de croissance (2021/2022)	

- Les ressources propres des établissements publics ne sont pas pris en compte

Globalement, le budget de 2022 s'est progressé de 3,92% en comparaison avec le budget de 2021. Les dépenses d'investissement représentent une part importante des dépenses de la mission soit 15,36%, en raison des crédits dédiés aux projets en cours et aux nouveaux projets à l'instar des travaux d'aménagement et d'entretien des terrains sportifs, des installations, des centres sportifs nationaux et des complexes sportifs destinés aux associations et les équipes sportives professionnelles ainsi que le lancement des travaux d'entretien du stade olympique du Menzah, et les études techniques pour aménager le complexe sportif de Radès, le palais des sports du Menzah et la piscine olympique du Menzah,.

En dépit de cette évolution, les crédits demeurent en dessous des besoins réels de l'administration.

2-3 Repartition du Budget de la mission par programmes et activités

Tableau 2 :

Répartition du budget de la mission 2022 par programme et activités (crédits d'engagement)

<u>Programmes</u>	Budget 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution
Programme 1 : Jeunesse	173044	179691	3.841%
Encadrement, formation et tourisme des jeunes	25396	20044	-21.074%
Animation culturelle et sportive	2139	2323	8.602%
Recherche, suivi et enquête sur les jeunes	1329	1604	20.692%
Hébergement et restauration	1196	1526	27.592%
Mise en œuvre des programmes pour les jeunes	108384	122194	12.742%
Construction, aménagement et équipement des centres de jeunesse	34600	32000	-7.514%
Programme 2 : Sports	178647	176697	-1.092%

Projet annuel de performance 2022
Présentation générale

Suivi médical et performance de l'élite sportive	3245	3888	19.815%
Contrôle du Dopage	1192	1385	16.191%
Recherche scientifique et études dans le domaine du sport	1304	1655	26.917%
Hébergement et restauration des équipes sportives	584	854	46.233%
Soins techniques et médicaux pour les athlètes séjournant dans les centres sportifs	988	1288	30.364%
Programmation et suivi des événements sportifs nationaux et internationaux	52455	52287	-0.320%
Construction et aménagement des établissements sportifs	99400	93300	-6.137%
Gestion, exploitation et entretien des établissements sportifs – (Cité National des Sports)	16850	18950	12.463%
Développement de la pratique sportive au niveau régional	2530	3090	22.134%
Programme 3 : Éducation physique, formation et recherche	424570	439109	3.424%
Enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire	93908	65929	-29.794%
Organisation des manifestations sportives dans le milieu scolaire	1183	1117	-5.579%
Gestion des cadres universitaires et développement des compétences	410	372	-9.268%
Formation de base et continue et recherche scientifique dans le domaine des activités physiques et sportives	12072	14463	19.806%
La formation des cadres pédagogiques et des inspecteurs	315397	356328	12.978%
Équipement, construction et aménagement des instituts supérieurs de l'éducation physique et des sports	1600	21300	1231.250%
Pilotage et appui	62439	52491	-15.932%
Pilotage	3944	4261	8.038%
Soutien	23163	21413	-7.555%
Soutien au niveau régional	34332	26817	-21.889%
Total pour la Mission	838700	847988	1.107%

Tableau n° 3 :
Répartition du budget de la mission 2022 par programme et activité (crédits de paiement)

Unité : mille Dinars

<u>Libellé</u>	Bud. 2021	Prévisions 2022	Pourcentage de développement
Programme 1 : Jeunesse	165444	176691	6.798%
Encadrement, formation et tourisme des jeunes	25396	20044	-21.074%
Animation culturelle et sportive	2139	2323	8.602%
Recherche, suivi et enquête sur les jeunes	1329	1604	20.692%
Hébergement et restauration	1196	1526	27.592%
Mise en œuvre des programmes pour les jeunes	108384	122194	12.742%
Construction, aménagement et équipement des centres de jeunesse	27000	29000	7.407%
Programme 2 : Sports	120147	136029	13.219%
Suivi médical et performance de l'élite sportive	3245	3888	19.815%
Contrôle du Dopage	1192	1385	16.191%
Recherche scientifique et études dans le domaine du sport	1304	1655	26.917%
Hébergement et restauration des équipes sportives	584	854	46.233%
Soins techniques et médicaux pour les athlètes séjournant dans les centres sportifs	988	1288	30.364%
Programmation et suivi des événements sportifs nationaux et internationaux	52455	52287	-0.320%
Construction et aménagement des établissements sportifs	40900	52632	28.685%
Gestion, exploitation et entretien des établissements sportifs – (Cité Nationale des Sports)	16850	18950	12.463%

Projet annuel de performance 2022
Présentation générale

Développer la pratique sportive au niveau régional	2530	3090	22.134%
Programme 3 : Éducation physique, formation et recherche	429470	441609	2.827%
Enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire	94908	65929	-30.534%
Organisation de manifestations sportives dans le milieu scolaire	1183	1117	-5.579%
Gestion des cadres universitaires et développer les compétences	410	372	-9.268%
Formation de base et continue et recherche scientifique dans le domaine des activités physiques et sportives	12072	14463	19.806%
La formation des cadres pédagogiques et des inspecteurs	315397	356328	12.978%
Équipement, construction et aménagement des instituts supérieurs de l'éducation physique et des sports	5500	3400	-38.182%
Pilotage et appui	62939	53671	-14.043%
Pilotage	3944	4261	8.038%
Soutien	24663	22593	-6.498%
Soutien au niveau régional	34332	26817	-21.889%
Total	<u>778000</u>	<u>808000</u>	<u>3.923%</u>

3-3 Le cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) :

Les dépenses de la mission pour l'année 2022 sont réparties par programme et par nature de dépenses comme suit :

- **Dépenses de Rémunération:** ont été estimées à 630000 mille dinars en 2024 contre 586165 mille dinars en 2022, soit une augmentation de 43835 mille dinars en raison de l'impact financier des promotions et nominations dans les postes fonctionnels des fonctionnaires dans tous les programmes.
- **Dépenses de fonctionnement:** ont été estimées à 46350 mille dinars pour l'année 2024 contre 43083 mille dinars pour l'année 2022, soit une augmentation de 12267 mille dinars en raison de l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'électricité et du coût des moyens de Service en général.
- **Dépenses d'interventions :** ont été estimées à 76000 mille dinars pour 2024 contre 69040 mille dinars pour 2022, soit une hausse de 6960 mille dinars qui est une hausse significative des dépenses d'interventions d'une année sur l'autre en raison de l'inflation des prix et la réduction des fonds nécessaires imposée par l'austérité et des situation difficile des finances publics.
- **Dépenses d'investissement :** Les dépenses d'investissement sont impactées par l'écart important entre les crédits de paiement et ceux d'engagement. Cette situation pose des problèmes dans la mise en œuvre des programmes et des projets en cours et ceux nouveaux. Un retard du paiement des entrepreneurs et des prestataires peut en découler d'où la faiblesse des dépenses de développement.

Tableau 4 : Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
répartition selon la nature de la nature des dépenses (crédits de de paiement)

Unité : mille dinar

Libellé Dépenses	Réalisations 2020	budget 2021	Prévisions 2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024
Rémunération	516578	576944	586165	600000	630000
Fonctionnement	33118	38974	43083	45000	46350
Interventions	63025	66482	69040	72000	76000
Investissement	137753	95600	109712	156857	169989
opérations financières	—	—	—	—	—
Total non compte tenu des ressources propres des établissements	<u>750474</u>	<u>778000</u>	<u>808000</u>	<u>873857</u>	<u>922339</u>
Total avec ressources propres des établissements	<u>771185</u>	<u>789984</u>	<u>820056</u>	<u>886157</u>	<u>934639</u>

**Tableau 5 : Cadre des dépenses à moyen terme (-2022-2024)
Répartition selon les programmes (Crédits des paiements)**

Unité : mille dinars

Libellé	Réalisations 2020	budget 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Programme 1	142365	165444	176691	183400	186630
Programme 2	169868	120147	136029	172057	185359
Programme 3	357342	429470	441609	463100	492910
Programme 9	61197	62939	53671	55300	57440
Total	<u>730772</u>	<u>778000</u>	<u>808000</u>	<u>873857</u>	<u>922339</u>

Deuxième Partie:

Les programmes de la mission



Programme Jeunesse

Chef du programme : M. Abdelkhalek Al-Zahi Directeur général de la jeunesse chef de programme **à partir du 29 avril 2021.**

1- Exécution du programme et stratégie :

1-1 Stratégie du programme

Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 24,5% de la population tunisienne. Ce poids démographique est à la fois un défi et une opportunité importante, à condition qu'ils soient bien intégrés dans le processus de développement. Les jeunes représentent également un potentiel important de croissance économique, grâce à leur contribution au cycle économique et à l'amélioration de la productivité mais risque de se transformer en fardeau qui réduirait le dynamisme économique et nuirait à la cohésion sociale.

Les défis qui ont mobilisé les jeunes pour faire la révolution du 17 décembre au 14 janvier 2011 restent en place malgré les efforts déployés. Les jeunes continuent de se sentir marginalisés. Ce sentiment est progressivement exacerbé par plusieurs raisons, dont les plus importantes sont les disparités régionales, l'inégalité entre les sexes et la difficulté d'obtenir un emploi. De nombreux jeunes tunisiens sont confrontés au chômage ou à des conditions professionnelles instables.

En outre, la participation des jeunes à la vie sociale, politique et publique est très faible. C'est une source de préoccupation qui persiste à cause de l'absence de confiance dans les institutions de l'État. Le sentiment qu'il n'y a pas d'opportunités majeures pour l'inclusion sociale pousse les jeunes à la migration illégale, et rend une autre marge sensible aux tentations de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Diverses réformes politiques, économiques et sociales n'ont pas suffi à assurer l'intégration des jeunes et leur pleine contribution au processus de développement. Une véritable approche participative avec les jeunes est nécessaire.

En 2016, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a entamé des consultations nationales pour développer une vision sectorielle des jeunes. Cela est le résultat du dialogue communautaire sur les questions et les affaires jeunesse auquel ont participé plus

de 70 000 jeunes de toutes les régions du pays. Le Congrès national des jeunes a également été organisé en décembre 2016, au cours duquel les aspirations et les priorités les plus importantes pour les jeunes ont été présentées, qui ont été regroupées en sept thèmes clés : développement, santé, valeurs, citoyenneté, expression culturelle et récréative, les technologies de l'information et de la migration et la prévention de l'extrémisme violent.

La vision sectorielle de la jeunesse était basée sur les résultats du dialogue national et sur les évaluations des politiques et programmes les plus importants pour la jeunesse et sur l'utilisation d'expériences comparatives. Elle s'est fondée aussi sur les fondements de la Constitution et de ses principes, les valeurs de l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision sectorielle de la jeunesse, le Ministère de la Jeunesse et des Sports organise divers programmes et activités qui répondent aux besoins des jeunes et contribuent à améliorer leur participation aux affaires publiques et au développement, tout en garantissant une discrimination positive entre les acteurs et la participation des jeunes des deux sexes. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère a cherché à renforcer la coopération et le partenariat avec divers organismes et organisations nationaux et internationaux par la mise en œuvre de programmes conjoints visant à promouvoir la participation des jeunes dans les affaires publiques, développer leurs compétences en leadership et augmenter leurs capacités créatives, à l'instar de :

- La généralisation des Clubs Nationaux de la Jeunesse en coopération avec l'Association pour la Promotion de l'Education sur la Citoyenneté (APEC).
- La protection des jeunes des comportements à risque et soutenir leur employabilité et ce en coopération avec l'Agence allemande de coopération GIZ.
- La préparation des jeunes leaders en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- L'autonomisation des jeunes et l'amélioration de leur contribution au développement local et ce en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

- La contribution à la réduction de la migration irrégulière en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).
- Le développement du potentiel créatif des jeunes en collaboration avec l'USAID et ce dans le cadre **du programme "Ensemble"**.
- La création d'un groupe de maisons de jeunes de la deuxième génération qui leur permettra d'améliorer leurs services et de les rendre capables d'accueillir des jeunes créatifs et de stimuler l'innovation et l'innovation, en coopération avec l'Agence allemande de coopération (GIZ) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Par conséquent, le programme jeunesse continuera d'adopter les trois priorités suivantes :

1. Un jeune citoyen, activement et de façon responsable engagé dans la vie publique :

- Promouvoir l'appropriation des principes de la Constitution de la République tunisienne par les jeunes et développer leur participation et leur engagement dans la vie publique et dans l'administration des collectivités locales.
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté des jeunes et l'exercice de leurs droits et devoirs en tant qu'acteurs de la transformation sociale.
- Encourager les jeunes aux activités de bénévolat dans l'intérêt public par l'action sociale et civique.

2. Un jeune homme identitaire et ouvert sur le monde :

- Promouvoir la mobilité des jeunes et l'échange d'expériences aux niveaux local, régional, national et international.
- Offrir aux jeunes des occasions de se divertir, de pratiquer des arts et des sports.
- Éduquer les jeunes sur les valeurs nationales et les principes de la démocratie et des droits de l'homme, et les protéger contre toutes les formes d'extrémisme, de violence et de terrorisme.

3. Des jeunes créatifs orientés vers l'innovation et l'inventivité :

- Découvrir et accompagner de jeunes talents dans différents domaines pour affiner et initier ces talents à des structures de soutien spécialisées.

2-1 Présentation de la cartographie du Programme

- La Direction Générale des jeunes
- La Direction des Etablissements
- La Direction des Manifestations
- Le Centre Culturel et Sportif de la Jeunesse Menzeh 6
- L'Observatoire national de la jeunesse
- Les Délégués régionaux de la jeunesse et des sports

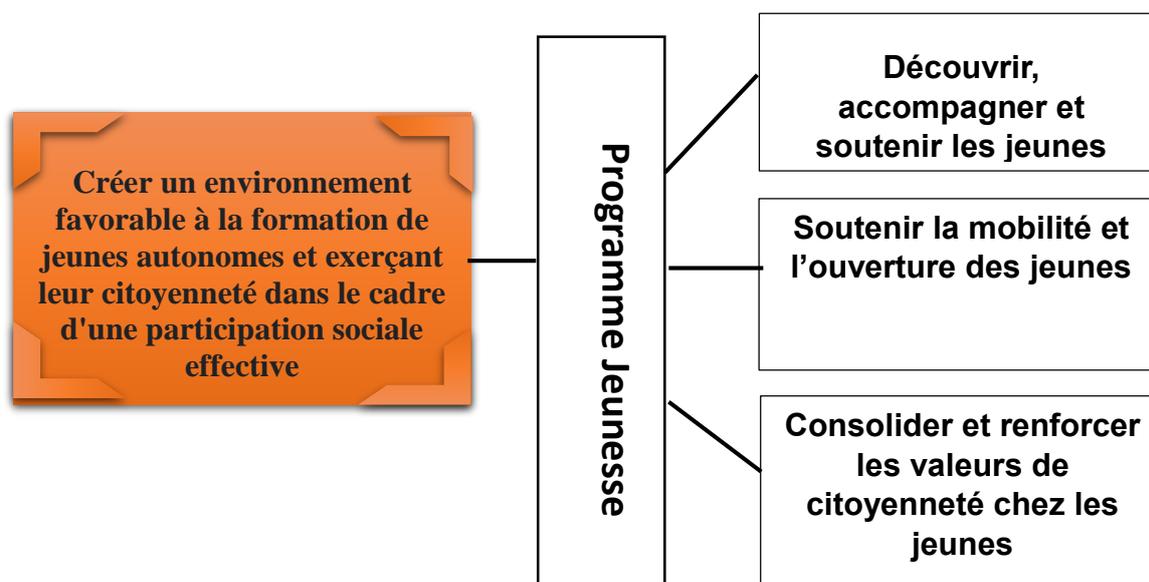
Structures intervenant à la mise en œuvre du programme:

- Le Centre de Recyclage et de Formation Continue - Radès
- Les Organisations internationales

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

1-2 Présentation des objectifs et des indicateurs de performance:

Au cours des dernières années, le programme jeunesse a connu un dynamisme dans l'élaboration de programmes, des méthodes de performance et des services améliorés axés sur les jeunes dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision sectorielle pour les jeunes 2018-2020. Cette vision, qui considère la jeunesse comme une force efficace dans l'édification de la nation et suggère le développement d'un cadre approprié pour l'éducation des jeunes, des personnes productives et créatives, qui sont activement impliquées dans la vie publique et dans la voie du développement, dépend d'eux-mêmes comme actifs et engagés dans le service du bien commun.



Objectif 1-1 : Découvrir, accompagner et soutenir les jeunes talents

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports met en œuvre de nombreux programmes nationaux, régionaux, locaux et internationaux, notamment ceux qui s'occupent de la découverte et de l'accompagnement des jeunes talents dans le but de permettre aux jeunes d'accroître les possibilités d'améliorer leur créativité à tous les niveaux.

❖ Présentation des indicateurs :

① Indicateur 1.1.1 : Nombre de programmes destinés aux jeunes créateurs

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Le nombre total de manifestations et de programmes qui contribuent à la découverte de talents chez les jeunes.

▪ **Réalisations et Prévisions des indicateurs :**

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1 : Nombre de programmes pour les jeunes créatifs	Nombre	30	35	36	37	38

▪ **Analyse et clarification des Prévisions des indicateurs sur les trois années :**

Pour faire en sorte qu'autant de jeunes talents que possible soient découverts et accompagnés, le Ministère de la Jeunesse et des Sports développera au cours des trois prochaines années un certain nombre de programmes destinés aux jeunes, talentueux dans divers domaines, tels que les l'information des jeunes, le théâtre, le cinéma, la musique, le robotique et le sport et permettre aux jeunes de participer à des rencontres et des concours internationaux, dès l'amélioration de la situation épidémiologique dans le monde. Dans ce contexte, nous espérons que les différents programmes évolueront annuellement d'environ de 3 %.

② **Indicateur 1.1.2 : Nombre de bénéficiaires de programmes et d'activités pour les jeunes créateurs**

▪ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Le nombre de jeunes impliqués dans des programmes et des évènements pour découvrir et accompagner les talents créatifs.

▪ **Réalisations et Prévisions des indicateurs :**

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1-1-2 : Nombre de bénéficiaires de programmes et d'activités pour les jeunes créateurs	Nombre	18043	20331	24745	30463	37802

▪ **Analyse et justifications des prévisions des indicateurs sur les trois années :**

Avec des efforts concertés aux niveaux national et régional, la Direction générale de la Jeunesse cherchera à développer et à diversifier les programmes pour les jeunes talentueux afin de répondre à leurs besoins au cours des trois prochaines années, en intégrant l'approche de genre et la discrimination positive au profit des régions les plus défavorisées. Dans ce contexte, des budgets plus importants seront alloués par rapport aux années antérieures pour leur permettre d'intensifier l'organisation d'activités, de festivals, de programmes jeunesse et de compétitions scientifiques et sportives, ainsi que d'offrir des incitations aux jeunes distingués et créatifs à travers leur participation à des événements internationaux dans leurs domaines respectifs de talent. Cela contribuerait à l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une année à l'autre.

Objectif 1.2 : Soutenir la mobilité des jeunes et son ouverture sur autres

Le ministère de la Jeunesse et des Sports encourage le dynamisme et les échanges d'expériences des jeunes aux niveaux national et international, tout en mettant en œuvre le principe de la discrimination positive entre les sexes. Dans ce contexte, les programmes

de tourisme jeunesse sont mis en œuvre par l'organisation d'un total d'activités et de programmes éducatifs et récréatifs auxquels participent une proportion importante des jeunes issus des régions à forte densité de population, frontalières et intérieures, des jeunes sans emploi, des jeunes qui ont abandonné précocement l'école. . . et les membres de la famille à faible revenu.

❖ Présentation des indicateurs :

❶ Indicateur 1.2.1 : Nombre de nuitées passées par les jeunes dans les centres d'hébergement et de camping

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Le nombre de nuitées passées par ceux les personnes qui fréquentent les établissements de jeunesse, ou appartenant à des organisations et associations étrangères, ou à des délégations de jeunesse étrangères.

▪ Réalisations et Prévisions des indicateurs :

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalisations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1 : Nombre de nuitées passées par les jeunes dans les centres d'hébergement et de camping	Nombre	91258	250000	252000	254000	255000

▪ Analyse et justifications des prévisions des indicateurs sur les trois années :

- ❶ Le ministère de la Jeunesse et des Sports essaye d'améliorer les services aux jeunes dans les centres d'hébergement et de camping, à développer et à créer des infrastructures, de nouveaux centres d'hébergement à l'instar du complexe des jeunes à Manouba, le complexe des jeunes à Chala et le complexe des jeunes à Dwiratte et le complexe des jeunes de Ben-Arous, dans le but d'augmenter leur attractivité et le

développement du nombre de programmes touristiques des jeunes durant toute l'année. Le programme œuvre à conclure des partenariats avec les associations et organisations de jeunes nationales et internationales en vue de mettre en œuvre des programmes conjoints, et de développer le nombre d'activités et les nuitées. Dans ce contexte, nous espérons que le nombre de nuitées passées dans les centres dans les centres d'hébergement et de camping augmentera d'environ 2000 nuits chaque année.

② Indicateur 1.2.2 : Nombre de participants des deux sexes à des programmes et activités touristiques pour les jeunes

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Identifier le nombre de bénéficiaires de divers programmes de tourisme jeunesse internes et externes, en s'appuyant sur l'approche genre et la discrimination positive des acteurs nationaux.

▪ Réalisations et Prévisions des indicateurs :

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalisations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.2.2 : Le nombre de participants des deux sexes aux programmes et activités touristiques pour les jeunes	Nombre	160310	200000	205000	210000	215000

▪ Analyse et justifications des prévisions des indicateurs sur les trois années :

Afin d'appuyer la participation des jeunes à divers programmes touristiques pour les jeunes, la Direction Générale de la jeunesse œuvrera avec toutes les unités opérationnelles au cours des trois prochaines années à diversifier les itinéraires touristiques des jeunes afin d'y inclure de nouvelles saisons et produits touristiques novateurs pour les jeunes à l'instar du printemps et hiver, et pour programmer diverses activités en fonction des besoins des jeunes; comme les académies de robotique, information des jeunes, techniques

de cinéma d’animation, et le camping dans les zones de montagne et de forêt. Cela permettra le développement de l’utilisation de centres d’hébergements à l’intérieur, tels que le centre d’hébergement d’Ain Sultan, Duirat, Sani al-Bai, Hydra et d’autres. Cela contribuera effectivement à la croissance d’environ 5 000 jeunes touristes d’une année à l’autre du nombre de bénéficiaires des divers programmes.

Objectif 1.3 : Consolider et renforcer les valeurs de la citoyenneté chez les jeunes

La Direction Générale de la Jeunesse travaille pour soutenir les valeurs de la citoyenneté chez les jeunes dans l’intérêt public par l’action sociale et civique. Dans ce contexte, le Ministère continue d’organiser divers programmes en partenariat avec des associations et organisations nationales telles que les scouts tunisiens et le Croissant-Rouge à l’instar des activités de bénévolat et des sessions de formation visant à promouvoir la participation des jeunes dans les affaires publiques et encourage à exercer ses droits et ses devoirs en tant que contributeur actif aux transformations sociales.

❖ Présentation des indicateurs :

❶ Indicateur 1.3.1 : Nombre de participants hommes-femmes aux activités de bénévolat

▪ Définition de l’indicateur et justifications de son choix :

Nombre de participants aux programmes et activités bénévoles aux niveaux national et régional.

▪ Réalisations et Prévisions des indicateurs :

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.3.1 : Le nombre de participants aux activités bénévolat	Nombre	10492	11500	11845	12200	12566

▪ **Analyse et justifications des prévisions des indicateurs sur les trois années :**

Pour soutenir la participation des jeunes dans la sphère publique et encourager leur implication au bénévolat, le Ministère œuvre à développer ses services en promouvant continuellement le partenariat et la coopération avec les jeunes, les associations travaillant dans le domaine de la jeunesse pour mettre en œuvre des programmes diversifiés et ciblés qui répondent à ses aspirations, comme des programmes d'éducation à la citoyenneté en collaboration avec l'APEC, les Académies des villes de la citoyenneté, et les journées de bénévolat. Cela contribuera au développement du nombre de participants des deux sexes à ces différentes activités d'environ 3% par an au cours des trois prochaines années.

❶ **Indicateur 1.3.2 : Nombre de jeunes des deux sexes participant à des activités et programmes de formation en leadership**

▪ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Le nombre de participants de deux sexes aux formations en leadership et aux programmes et activités de formation, régionaux et nationaux, qui leur permettent d'acquérir des compétences en leadership et en autonomie et de les former sur le développement personnel et sur la gestion des projets.

▪ **Réalisations et Prévisions des indicateurs :**

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.3.2 : Nombre de jeunes participant à des activités et à des programmes de formation en leadership	Nombre	2800	3000	3090	3182	3277

▪ **Analyse et justifications des prévisions des indicateurs sur les trois années :**

La Direction Générale de la Jeunesse, en collaboration avec les unités opérationnelles, cherche à diversifier les programmes et les activités qui développent les compétences en leadership chez les jeunes, comme l'organisation de sessions de formation, les programmes de jeunes leaders et les académies nationales de formation au leadership, en accordant une attention particulière à la participation des jeunes à ces programmes dans la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances pour les jeunes. Cela permettra de déterminer le nombre des jeunes (de deux sexes) qui participeront aux activités et aux programmes en leadership au cours des trois prochaines années, comme le montre le tableau ci-dessus.

③ **Indicateur 1.3.3 : Nombre d'activités et de programmes de citoyenneté menés en partenariat avec la société civile et des études connexes**

▪ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Le nombre d'activités et de programmes entrepris dans le domaine de la citoyenneté en partenariat avec les structures nationales et internationales de la société civile, et le nombre d'études et de recherches connexes.

▪ **Réalisations et Prévisions des indicateurs :**

Indicateurs pour mesurer le rendement visé	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.3.3 : Le nombre d'activités et de programmes de citoyenneté menés en partenariat avec la société civile et études connexes	Nombre	20	25	27	28	29

▪ **Analyse et justifications des prévisions des indicateurs sur les trois années :**

La Direction Générale de la Jeunesse et l'Observatoire national de la Jeunesse œuvrent à développer des activités et des programmes de citoyenneté, ils renforceront leurs partenariats avec des associations et des organisations nationales et internationales pour mettre en œuvre des projets conjoints visant à promouvoir la jeunesse dans le domaine de la citoyenneté et à intensifier la recherche et les études qui leur permettront de connaître les réalités des jeunes et de leurs relations avec la sphère publique.

Dans ce contexte, La Direction Générale de la Jeunesse développera un programme visant à promouvoir la participation des jeunes aux affaires publiques en coopération avec l'Association tunisienne pour l'éducation aux médias, et organisera des campagnes de nettoyage et de boisement avec l'Association Clean Up, et continuera de mettre en œuvre le programme des villes de citoyenneté avec l'Association APEC. Cela contribuera au développement du nombre d'activités et de programmes de citoyenneté menés en partenariat avec la société civile. L'Observatoire national de la jeunesse veillera également à ce qu'un taux d'études soit atteint chaque année.

2-2 Présentation des activités en relation avec les objectifs et les indicateurs de performance:

Le programme jeunesse est mis en œuvre par le biais d'activités menées en coopération avec les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports, l'Observatoire national de la jeunesse, le Centre culturel et sportif pour la jeunesse El Menzeh 6 et les établissements publics de la jeunesse en tant qu'unités opérationnelles, ainsi que les acteurs de la jeunesse impliqués, y compris les composantes de la société civile qui représentent des partenaires actifs dans la mise en œuvre d'activités et de programmes liés aux jeunes.

Tableau 6 :
Activités et leviers d'action du programme jeunesse

Unité : mille dinars

Objectifs	Prévisions des indicateurs pour 2022	Activités	Prévisions des crédits pour les activités de l'exercice 2022	Leviers d'action
Découvrir et accompagner les jeunes talents	36 projets	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de programmes pour les jeunes - Construire, équiper et équiper des centres de jeunesse - Revitalisation culturelle et sportive 	153 517	Mise en œuvre de la Convention avec l'Organisation internationale de la migration (OIM)
	6100 Jeunes et jeunes			
Favoriser la mobilité des jeunes et son ouverture sur les autres	252000 Une nuit de juges	<ul style="list-style-type: none"> - L'hébergement et la résidence des adhérents - Encadrement, formation et tourisme jeunesse 	21 570	Mise en œuvre des dispositions relatives au secteur de la jeunesse incluses dans l'accord entre le gouvernement tunisien et le gouvernement chinois.
	205000 Jeunes et jeunes			
Établir et renforcer les valeurs de la citoyenneté chez les jeunes	11845 Jeunes et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche, suivi et enquête sur les jeunes 	1604	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'accord de partenariat avec l'Agence allemande de coopération (GIZ) - Mise en œuvre de la Convention avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
	3090 Jeunes et jeunes			
	27 projets			
Total			176691	

3- Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2022-2024 :

Tableau 8 :
Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition selon la nature de la dépense
(crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Énoncé	Réalisations 2020	PM 2021	Prévisions 2022	Prévisions pour 2023	Prévisions pour 2024
Dépenses de Rémunération	109 000	122090	128443	130100	132000
Dépenses de fonctionnement	5 119	8563	10757	110000	11330
Dépenses d'interventions	4 477	7791	8491	8300	8300
Dépenses d'investissement	25249	27000	29000	34000	35000
Dépenses des opérations financières	–	–	–	–	–
Total sans les ressources propres des établissements	<u>143 845</u>	<u>165444</u>	<u>176691</u>	<u>183400</u>	<u>186630</u>
Total y compris les ressources propres des établissements	<u>150066</u>	<u>172916</u>	<u>184191</u>	<u>190900</u>	<u>194130</u>

Dépenses de rémunération:

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans le calcul des prévisions de rémunération :

- Les augmentations salariales,

- L'impact financier des promotions,
 - L'impact des promotions et des nominations dans les fonctions,
 - Concours internes,
 - L'impact de l'augmentation du taux de cotisations sur l'opérateur.
- Cela explique l'évolution des prévisions de la rémunération de 2022 à 2024, avec une augmentation annuelle de 185,6 mille dinars.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été calculées en tenant compte de l'augmentation du coût de l'eau et de l'électricité et de l'augmentation des loyers (5%) et en tant compte des aménagements et des nouvelles créations d'établissements.

Il convient de noter qu'une part importante des montants programmés est due au impayés des années précédentes, le ministère des Finances fixant le taux d'évolution des moyens de service à 3%, ce qui est très faible et ne reflète pas le besoin réel de structures de la jeunesse.

Dépenses d'interventions :

La hausse significative des dépenses d'interventions est due à l'inflation et la réduction des crédits à cause de l'austérité dans les finances publiques, puisque les crédits alloués au programmes et aux activités pour les jeunes ont stagné à hauteur de 630 mille dinars en 2019, 2020 et 2021. Malgré le lancement de la nouvelle vision sectorielle dans le secteur de la jeunesse.

On note également une diminution des crédits destinés au financement public de la société civile pour se situer à 150 mille dinars en 2019, 2020 et 2021.

Entre-temps, des organisations partenaires du ministère, comme le Scoutisme tunisien, l'Organisation tunisienne des vacances et des loisirs, le Croissant-Rouge, et d'autres, étaient aux premières loges pour soutenir

les efforts de l'État visant à minimiser les répercussions de la crise de la COVID-19.

Le gel de quatre ans des crédits de déplacements des jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du pays se situe à hauteur de 730 mille dinars.

Dépenses d'investissement:

Les dépenses d'investissement enregistrent un écart important entre les crédits de paiement et les crédits d'engagement. Ce qui pose problème pour la mise en œuvre des programmes et projets en cours et nouveaux pour le programme jeunesse, à l'instar de :

- La continuation du programme de généralisation progressive de maisons des jeunes dans tous les commissariats et les communes et ce dans le cadre des objectifs et politiques des plans quinquennaux de développement.
- L'aménagement et la réhabilitation des structures d'accueil des jeunes
- La création et l'aménagement des centres de jeunes et des établissements d'échange de jeunes, y compris des centres d'hébergement, des campings, dans le but d'améliorer leurs performances, de donner souplesse et efficacité à leur gestion et à leurs méthodes de gestion, d'améliorer leurs services et de développer leurs infrastructures et leurs moyens de travail.
- Accélération dans l'exécution du Plan national pour le développement du système d'animation socio-éducative et ce dans le cadre d'une nouvelle approche (au niveau de la conception, les rôles, le contenu et la performance du Programme) relative au Programme de la deuxième

Génération de Maisons des Jeunes qui compte 76 établissements répartis sur le territoire de la République.

- Le renforcement du parc de véhicules des maisons des jeunes mobiles afin de développer les activités de jeunesse et de loisirs dans les zones rurales.
- Equipement des établissements de jeunesse en moyens d’animation socio-éducative et de technologies de communication modernes.

Dans ce contexte, le manque de crédits de paiement impacte le paiement des créances des entrepreneurs et des fournisseurs et a donc des conséquences néfastes sur l'évolution des dépenses d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessus.



Programme Sport

Responsable de programme : M. Moncef Chelghaf,
directeur général du sport, depuis octobre 2021.

1- Présentation et stratégie du programme:

1-1 Présentation de la stratégie du programme

La stratégie du programme consiste à « **élargir la base des participants du sport par la diffusion et le développement de la pratique sportive dans toutes les régions de la République en intégrant l'approche genre et l'égalité des chances, tout en développant et en soutenant les résultats des athlètes d'élite et en assurant l'intégrité dans les sports.** »

Sur la base de la vision stratégique du programme, les principaux axes stratégiques ont été identifiés comme suit :

- 1) Élargir la base des participants dans la pratique sportive et la diffusion à tous les groupes sociaux et d'âge et dans la plupart des régions de la République tout en intégrant de l'approche de genre et l'égalité des chances dans la diffusion du sport.
- 2) Soutenir les athlètes d'élite pour améliorer les résultats sportifs et le niveau des athlètes pour remporter des compensations lors des forums internationaux et régionaux.
- 3) Promouvoir l'intégrité dans les sports en veillant au respect de l'éthique des sports et en veillant à la santé des athlètes.

➔ Dans ce cadre, on peut diagnostiquer la réalité du secteur et identifier les points forts suivants :

- ✓ Mobilisation des acteurs publics, organisations et autres intervenants nationaux (partenariat avec les municipalités, les organisations nationales)
- ✓ Soutien des organisations internationales soutenant le programme et les structures régionales à l'instar de l'Union européenne et les organisations non gouvernementales.
- ✓ L'impact positif du programme sur le genre et les égalités entre les régions

- ✓ La capacité du programme des sports à créer un développement économique et un nouvel espace pour une économie propre qui dépend du développement durable et de la création d'emplois et de loisirs pour les groupes sociaux moins favorisés.
- ⇒ Malgré les efforts déployés pour soutenir et développer le secteur du sport, il existe des insuffisances dont principalement :

Problèmes particuliers relatifs aux sports féminins :

- ✓ L'insuffisance de l'appui financier accordé aux sports féminins a conduit plusieurs clubs à suspendre leurs activités.
- ✓ L'augmentation du nombre d'associations a généré une surexploitation des espaces sportifs par les associations et les clubs. La résolution de la plupart des problèmes s'est faite au détriment des associations sportives féminines dont leur rayonnement est plus intense que les autres associations
- ✓ L'absence quasi totale d'associations sportives de femmes à l'intérieur du pays. On constate ainsi une nette disparité entre la pratique des femmes et celle des hommes. L'un des problèmes les plus importants qui se posent à cet égard est l'inégalité géographique et quantitative de la pratique sportive des femmes.
- ✓ Le manque d'appui financier aux associations féminines par annonceurs et les acteurs économiques, qui préfèrent soutenir les associations et clubs connus pour être en mesure d'assurer une grande visibilité lors de leurs entretiens sportifs et ainsi contribuer efficacement à la publicité de leurs produits

Problèmes généraux de pratique et de diffusion du sport:

- Le nombre de licenciés dans le sport pour handicapés a diminué et l'accent a été mis sur l'élite plutôt que sur les autres jeunes ayant des besoins spécifiques.
- La réduction de l'intervention des collectivités publiques locales et régionales, des structures publiques locales et régionales des municipalités et des conseils régionaux pour le soutien des activités sportives à tous les niveaux, en particulier au niveau de l'infrastructure et de l'appui financier aux clubs et associations sportives

- Difficultés d'organisation de manifestations et de compétitions sportives dues à des insuffisances dans l'entretien et l'aménagement des installations sportives, et une pénurie de salles de sport spécialisées dans les sports individuels, ont provoqué une duplication intensive de l'utilisation des salles multidisciplinaires.
- La capacité des terrains et des espaces de pratique du sport existants sont incapables d'accueillir le nombre croissant de structures sportives et de pratiquants d'activités sportives.
- L'absence d'aménagement et d'entretien de terrains de sport solides dans les sports collectifs a entraîné une pénurie de cours de formation pour les jeunes.
- L'intensification de la violence sous toutes ses formes physiques et verbales et la manifestation de l'intolérance et l'exacerbation d'insultes régionales.

➔ Sur la base du diagnostic des forces et des faiblesses, les priorités du programme sont les suivantes :

- Donner la priorité aux groupes de jeunes femmes et travailler à réduire les disparités entre filles/femmes et garçons/hommes dans la diffusion des pratiques sportives, ce qui se traduit par :
 - o L'intégration de l'approche genre dans la diffusion de pratiques sportives entre tous les groupes sociaux et dans toutes les régions de la République afin d'assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
 - o L'intégration de mesures de motivation pour soutenir le sport féminin et les activités visant ces groupes particuliers
- Promouvoir le principe de discrimination positive dans la diffusion de la pratique sportive dans tous les secteurs en donnant la priorité aux jeunes des quartiers densément peuplés et des zones frontalières
- Promouvoir l'équité et garantir l'égalité des chances dans la diffusion des pratiques sportives en encourageant le sport pour les handicapés et la diffusion de l'usage du sport dans les différents établissements de soins pour les handicapés de tous types

- Appui à la formation et à la recherche sportives pour le développement des pratiques sportives
- Améliorer les résultats sportifs et encourager les athlètes à développer leur performance pour qu'ils soient couronnés dans les manifestations arabes, continentales et internationales.
- Étudier le phénomène de la violence sportive et développer des mécanismes pour le réduire
- Promouvoir et garantir une pratique sportive saine et équitable en préservant la santé des athlètes et en consacrant l'esprit sportif et les valeurs olympiques.

1-2 Cartographie du programme :

Tableau 1: Structures intervenant dans la mise en œuvre du programme sportif

<u>Administrations centrales</u>	<u>Structures régionales</u>	<u>Etablissements publics</u>	<u>Entreprises publiques et les structures privées.</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Direction des structures sportives - Direction des Élites sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> - 24 commissariats régionaux - Centre sportif d'élite - Les 06 Centres d'athlétisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence nationale antidopage - Observatoire national des sports ONS - Centre national de médecine et de sciences du sport CNMSS - La Cité Nationale de Sports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Société de promotion sportive - 48 fédérations sportives

2- Objectifs et indicateurs de mesure des résultats du programme:

2-1 Présentation des objectifs et des indicateurs pour mesurer l'exécution du programme :

Objectif 1.2 : diffuser et développer la pratique sportive

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Nul doute que la pratique du sport contribue à la construction de la personnalité de l'individu, le changement du comportement de l'individu, le développement de la coopération entre les individus et l'amélioration de leur statut social et les implications positives sur la société en général. Partant du principe de l'égalité du droit de tous à pratiquer du sport, la mission de la jeunesse et sport œuvre à élargir la base des participants et à diffuser la pratique sportive et développer la culture des sports et des activités physiques dans les différents groupes d'âge et sociaux et dans la plupart des régions et ce dans le cadre des associations et clubs (en particulier dans les régions où la pratique du sport est peu répandue).

Afin de concrétiser cette vision stratégique trois axes stratégiques ont été identifiés :

- ✓ Augmenter le nombre total de licencié(é)s dans les sports civils et les sports non compétitifs tout accordant un appui aux sports féminins afin d'en améliorer les résultats (indicateur 1).
- ✓ Soutenir la formation et la recherche dans le domaine sportif et être au diapason des évolutions qui se produisent dans le domaine sportif aux niveaux national et international en général et de contribuer ainsi au développement des pratiques sportives (indicateur 2).

- ✓ L'une des priorités du programme est de promouvoir de l'égalité des chances dans la diffusion des pratiques sportives en encourageant et en développant les pratiques sportives des personnes handicapées afin d'améliorer leurs résultats (**indicateur 3**).

① Indicateur 1.1.2: Évolution du nombre de licencié(é)s selon les régions

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

L'objectif de cet indicateur est :

→ Analyser les principales différences entre le nombre de licencié(é)s par région et leurs causes afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

→ Évaluer le niveau d'attention aux sports féminins, améliorer le niveau des sports féminins et promouvoir le principe de discrimination positive dans la diffusion des sports dans les régions et les régions frontalières.

✓ Réalisations et Prévisions de l'indicateur :

Indicateurs de résultats cibles	Unité	réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1: Évolution du nombre total de licencié(é)s selon les régions	%	4,41 %	5,40 %	4,47 %	7,14 %	6,66 %
	nb	190600	209 000	210 000	225 000	240 000
Sous-indicateur 1: Évolution du nombre de licenciés selon les régions	%	6,53 %	4,68 %	2,90 %	6,89 %	6,45 %
	nb	144266	140,900	145 000	155 000	165 000
Sous-indicateur 2: Évolution du nombre de licenciées	%	7,69 %	7,14 %	8,33 %	7,69 %	7,14 %
	nb	54545	60000	65000	70000	75000

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois ans :**

→ En référence aux réalisations de 2020 puisque les données de 2021 ne sont pas disponibles en ce moment à cause de la suspension des activités sportives durant le premier semestre du 2021.

→ Les activités sportives ont été interrompues en raison de la pandémie du Covid. Toutefois, et depuis l'amélioration l'état sanitaire, il est prévu que le nombre de licenciés atteignent 140 900 en 2021 et 145 000 en 2022. Il en va de même pour le nombre de licenciées devrait atteindre 65000 en 2022, 70000 licenciées pour 2023 et 75000 licenciées à la fin de 2024 grâce à l'achèvement imminents des installations sportives à l'intérieur du pays. Ce qui permettra le développement du nombre d'athlètes.

② **Indicateur 2.1.2: Développer les ateliers de formation et la recherche dans le domaine du sport**

Réalisations et prévisions de l'indicateur

Indicateurs de résultats cibles	Unité	réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
② <u>Indicateur 2 :</u> <u>Développer les ateliers de formation et la recherche dans le domaine du sport</u>	<u>Nb</u>	04	10			
	<u>%</u>	0.89%	0.98%			

② Indicateur 2.1.3: Améliorer le nombre de personnes handicapées pratiquant le sport

✓ Définition de l'indicateur et explication des raisons de son choix :

- L'un des objectifs adoptés pour cet indicateur est de mettre l'accent sur l'égalité des chances pour tous les citoyens dans la diffusion de la pratique sportive en développant la pratique sportive pour les personnes handicapées. Ceci a pour l'augmentation du nombre total de licencié(é)s et à l'obtention des meilleurs résultats grâce et une diffusion plus large de la pratique du sport.
- Faire face aux difficultés et permettre à ces groupes spécifiques de s'engager dans des activités sportives dans les meilleures conditions possibles et sensibiliser les encadreurs pour surmonter toutes les difficultés et les obstacles.
- Faire participer les structures prenantes à l'instar du Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Éducation, Université tunisienne des sports scolaires et universitaires. Fédération tunisienne des aveugles) à accompagner ces groupes spécifiques.

✓ Réalisations et Prévisions de l'indicateur :

Indicateurs de résultats cibles	Unité	réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur n° 3: Amélioration du nombre de personnes handicapées qui pratiquent le sport	%	1714	1980	2000	2200	2400
	nb	0,89 %	0,98 %	0,95 %	0,97 %	1,09 %

✓ Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois ans :

- En 2020, 1 714 personnes handicapées ont obtenu des licences en 2020. Ce atteindrait 1 980 à la fin de 2021, 2 000 en 2022, aux alentours de 2200, 2400 en 2023 et 2024. Il s'agit d'augmenter le nombre total de licenciés et de réaliser l'objectif de généralisation et de diffusion de la pratique sportive en général.

- Il est important de garder à l'esprit que le sport des personnes handicapées connaît de nombreuses difficultés, dont la plus importante est le manque de ressources matérielles et plus particulièrement des équipements sportifs adaptés et de qualité.
- Les structures sportives compétentes devraient soutenir cette catégorie d'athlètes dans les milieux non sportifs et accueillir un nombre plus important au sein des maisons de jeunes afin de ne pas se limiter aux athlètes d'élite.
-

Objectif 2.2: Soutenir le sport d'élite

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

La direction des sports d'élite s'emploie à soutenir les équipes nationales et à fournir tous les moyens matériels et logistiques dans le cadre de trois axes fondamentaux :

- ✓ Encadrer davantage l'élite sportive concernant les aspects physique, logistique, psychologique, médical et technique
- ✓ Soutenir le travail de base et s'occuper des jeunes élites.
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des accords conclus avec les fédérations sportives internationales concernant la formation et le recyclage des cadres techniques nationaux afin d'améliorer leur niveau technique et scientifique.

Le travail accompli par ces axes et le soutien des participants aux événements sportifs de nos équipes nationales ont contribué à leur rayonnement régional et international et à la réalisation des objectifs fixés, sans oublier que les résultats sportifs représentent un facteur primordial du progrès et de l'évolution du sport, et d'autres dimensions dont économiques, culturelles, sociales et touristiques. Ainsi, la mesure des performances est mesurée par les deux indicateurs suivants :

① Indicateur 1.2.2: Manifestations sportives panafricaines séniors

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

L'indicateur est le nombre total de points calculés par rapport au nombre de médailles obtenues lors des manifestations sportives africaines séniors. Le choix de cet indicateur se justifie parce que :

- Les manifestations en Afrique représentent une étape importante pour se présenter aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde.
- La participation aux manifestations africaines est une étape importante dans l'évaluation du niveau de développement technique des athlètes d'élite.
- Le niveau technique des manifestations africaines dans de nombreuses disciplines sportives correspond ou dépasse celui de certaines disciplines sportives comme l'athlétisme et plusieurs sports de défense.

✓ Réalisations et Prévisions de l'indicateur :

Indicateurs de résultats cibles	Unité	Réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1: Manifestations sportives africaines Séniors	Nb	123	122	124	124	124

✓ Analyse et Prévisions de l'indicateur:

- On se basant sur les rapports des départements techniques des fédérations sportives en ce qui concerne l'élaboration de leur stratégie de travail, en 2020 et 2021, la direction des sports d'élite a œuvré à garantir les conditions les plus favorables pour les compétences sportives éligibles aux Jeux olympiques par rapport aux autres disciplines malgré les mesures préventives et sanitaires prises pour réduire la propagation de l'épidémie de Corona, qui a entraîné l'arrêt de l'activité sportive dans

la plupart des disciplines, cet indicateur est relativement stable par rapport aux années précédentes.

→ En ce qui concerne les Prévisions prévues pour 2022, 2023 et 2024, l'indicateur devrait évoluer en raison de l'amélioration de la situation sanitaire du pays.

② **Indicateur 2.2.2: Manifestations sportives mondiales séniors**

✓ **Définition de l'indicateur et justification de son choix :**

L'indicateur est le nombre total de points calculés pour le nombre de médailles obtenues lors des manifestations sportives **mondiales** Séniors, et les raisons pour lesquelles cet indicateur a été choisi sont les suivantes :

→ Le niveau technique durant les manifestations sportives mondiales est supérieur à celui des autres manifestations sportives, car les pays participants comptent sur leurs meilleurs athlètes

→ Les manifestations sportives mondiales constituent une étape importante de la candidature pour les Jeux olympiques.

→ La notoriété et l'excellence durant les manifestations mondiales sont considérées comme des buts primordiaux pour tous les athlètes d'élite

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur :**

Indicateurs de résultats cibles	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1: Manifestations sportives mondiales Séniors	Nb	12	84	81	81	84

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur:**

→ En 2020, la faiblesse des résultats s'explique principalement par l'arrêt des activités sportives et l'incapacité des fédérations sportives à participer aux événements mondiaux en raison de confinement général ce qui explique la diminution du

nombre de participation dans les manifestations mondiales dans toutes les disciplines.

→ On s'attend à ce que les résultats sportifs pour l'année 2024 soit plus conséquents.

Objectif 3.2: Promouvoir le respect de l'éthique sportive et préserver la santé des athlètes

Indiquer l'objectif et justifier l'adoption des indicateurs suivants :

Les priorités du programme sont de promouvoir et de garantir une pratique sportive saine et impartiale en préservant la santé des athlètes, en s'employant à promouvoir l'esprit sportif, les valeurs olympiques, l'étude du phénomène de la violence dans le sport et la mise en place de mécanismes pour la réduire. En vue de réaliser cette vision, il a été défini trois axes stratégiques :

- ⇒ **Le contrôle et garantie de la santé des sportifs**
- ⇒ **Le respect de l'éthique du sport, l'esprit sportif et les valeurs olympiques**
- ⇒ **La réduction de la violence dans le milieu sportif**

① Indicateur 1.3.2: Pourcentage de violations des règles antidopage par rapport au nombre de tests

▪ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Pourcentage de violations des règles antidopage enregistrées par an = (nombre de violations enregistrées/nombre d'analyses effectuées) x 100

Cet indicateur est fondé uniquement sur les considérations suivantes :

- La notion de violation est plus large que celle de cas positifs détectés
- Il se base sur le nombre d'analyses effectuées (et non pas nombre d'échantillons), car le nombre d'analyses reflète mieux l'ampleur des efforts entrepris et des crédits alloués pour ce programme

→ Le coût élevé des activités de contrôle (par rapport aux activités de prévention et sensibilisation), en raison de l'obligation de procéder à toutes les analyses des laboratoires agréés au niveau international et qui se trouvent à l'étranger, ce qui permet de suivre l'efficacité des activités qui ont le plus d'impact sur le budget.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur :**

Indicateurs de résultats cibles	Unité	Réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1: Pourcentage de violations positives par rapport au nombre de tests	%	1,18 %	-	1,2 %	1,2 %	1 %

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois ans :**

- Au niveau international, le pourcentage d'infractions à la législation antidopage enregistrées ces dernières années est de près de 1 % (selon les dernières statistiques de l'Agence mondiale antidopage), ce qui est comparable à celui enregistré au niveau national en 2020, bien que cette année ait été marquée par des circonstances particulières liées principalement à l'interruption des activités sportives, des compétitions et des entraînements en raison de l'épidémie de Corona.
- L'année 2021, en tant qu'année olympique, a été marquée par une plus grande importance accordée aux athlètes olympiques et para olympiques et bénéficient d'un suivi plus attentif en termes de prévention et de sensibilisation. Ce qui explique le faible taux pour 2021.
- Pour les trois années suivantes, des travaux sont entrepris afin de fournir la base des observations afin de maintenir un pourcentage proche de celui qui avait été enregistré précédemment. Ceci explique la proposition d'un objectif de 1,2 % pour 2022 et 2023 avec une proposition de réduction en 2024 pour les mêmes considérations que pour les années olympiques, où la plus grande partie des observations extra compétitives est adressée à des athlètes de haut niveau (afin de suivre et d'informer les élites olympiques et paralympiques), ce qui peut expliquer la réduction du niveau de détection d'éventuelles violations.

② Indicateur 2.3.2: Pourcentage d'athlètes d'élite soumis à un examen médical de qualification et à un suivi scientifique pour l'excellence sportive

✓ Définition de l'indicateur et explication des raisons de son choix :

Le Centre national de médecine et des sciences du sport fournit des services médicaux et scientifiques aux athlètes en général et à l'élite en particulier. Pour mesurer l'objectif, deux indicateurs qualitatifs ont été retenus,

✓ Réalisations et Prévisions de l'indicateur :

Indicateurs de résultats cibles	Unité	Réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
<u>Indicateur n° 2:</u> Pourcentage d'athlètes d'élite soumis à un examen médical de qualification et à un suivi scientifique pour l'excellence sportive	%	23,53 %	30 %	34 %	35 %	36 %
<u>Sous-indicateur 1 :</u> Pourcentage de sportifs d'élite soumis à l'examen médical de qualification	%	11,74 %	21 %	22 %	23 %	24 %
<u>Sous-indicateur 2 :</u> Pourcentage d'athlètes d'élite soumis au programme scientifique de l'excellence	%	11,79 %	9 %	12 %	12 %	12 %

✓ Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois ans :

→ Cet indicateur est calculé en fonction du nombre de sportifs d'élite ayant subis des examens médicaux de qualification et au suivi scientifique, par rapport au nombre global de sportifs d'élite déclaré par la Direction générale des sports (4 072 pour l'année 2020).

→ Selon le tableau d'indicateurs présenté, les objectifs fixés en 2020 n'ont pas été atteints pour les causes suivantes :

→ Les examens médicaux de qualification ne sont pas effectués automatiquement et régulièrement et incluent tous les athlètes d'élite des fédérations sportives, mais sont effectués de manière sélective et sont limités aux athlètes qui participeront à des compétitions. Par suite, d'une part, le nombre global d'athlètes d'élite déclaré par la direction des sports, 4072, n'est donc pas tous soumis à des examens de pré qualification médicale et d'autre part, en ce qui concerne le nombre des athlètes d'élite concerné par le programme de suivi scientifique a augmenté par rapport à 2018 et 2019.

→ Pour que le Centre puisse atteindre les objectifs, il est recommandé de :

- La mise en œuvre du décret n°2005-3290 en particulier son article 12 qui stipule que « Les athlètes d'élite doivent subir des tests de contrôle du dopage et tous les examens médicaux programmés et demandés et effectués obligatoirement par le Centre national de médecine et de sciences sportives et que l'athlète d'élite assume l'entière responsabilité de l'utilisation prouvée de substances interdites. »
- La mise en place d'un programme de contrôle médical de qualification pour tous les athlètes de haut niveau, en demandant à la Direction générale des sports de trouver le mécanisme nécessaire pour donner effet aux dispositions du décret n°2005-3290.

② Indicateur 3.3.2: Taux de violence dans le domaine du sport

✓ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

→ L'objectif de l'adoption de cet indicateur est de mettre en évidence le phénomène de violence sous toutes ses formes (verbale, morale, physique) dans le domaine sportif (dans les espaces sportifs et dans d'autres lieux dédiés à l'activité sportive) afin d'adopter des approches et des solutions pour le réduire, et cela par les moyens suivants :

- Adopter un mécanisme de sensibilisation et de coordination avec toutes les parties et structures impliquées à cet égard, y compris les structures officielles et les organisations de la société civile.
- Accélérer l'adoption de la loi de la prévention de la violence et des émeutes dans le secteur du sport, en coordination avec les structures compétentes dans ce domaine et adopter le mécanisme de publication des études législatives et pédagogiques dans ce domaine.
- Cet indicateur est calculé en comptant les cas de violence enregistrés dans chaque saison sportive afin de mesurer l'aggravation ou la réduction de la fréquence de ce phénomène pendant les activités et les événements sportives et l'organisation d'événements sportifs

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur :**

Indicateurs de résultats cibles	Unité	Réalisation		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur n° 1: Pourcentage de violence dans le domaine sportif	%	*	1,37 %*	1,13 %	0,8 %	0,75 %
	Nb	377	221	250	200	150

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois ans :**

- Compte tenu de l'amélioration de la situation épidémiologique et du retour du public sportif pour suivre les manifestations sportives, on estime qu'il y aura 250 cas de violence dans les milieux sportifs par rapport au nombre des compétitions sportives programmés pour 2022.
- On se basant sur les mesures précédentes, 221 cas de violence ont été enregistrés en 2021, malgré la situation épidémiologique générale et la décision d'interdire au public de suivre les manifestations sportives et les compétitions officielles.
- L'indicateur sera réduit de 150 en 2022 et 2024. En attendant la mise en place de mécanismes juridiques pour lutter contre ce phénomène omniprésent dans les milieux sportifs et pour préserver la l'éthique sportive et la santé des athlètes, afin d'atteindre un objectif fondamental de sport propre

2-2 Présentation des activités par rapport aux objectifs et indicateurs de résultats

Tableau 6 : Activités et leviers d'action du programme « sport »

Objectifs	Prévisions des indicateurs pour 2022	Activités	Montant estimatif des crédits pour 2022	Piliers des activités
Objectif 1 : diffuser et développer la pratique chances	Indicateur 1 : 210 000	Programmation et suivi des manifestations sportives nationales et internationales	128614 mille dinars	* Intensification des manifestations sportives au niveau régional (tournois régionaux et interrégionaux)
		Développement de la pratique sportive selon les disciplines – les fédérations sportives		* Les centres régionaux et les écoles fédérales compétentes.
		Recherche et études scientifiques dans le domaine du sport		* L'encadrement des associations sportives.
		Participation aux manifestations sportives		* Appui et suivi des associations régionales
		Construction et aménagement d'installations sportives		* La formation, le recyclage des cadres, arbitres et professions sportives.
		Gestion, exploitation et entretien des installations sportives sous la tutelle de la cité nationale des sports		* Développement de la pratique du sport par discipline et orientations futures selon des programmes annuels et quinquennaux
Objectif 2 : Appuyer l'élite sportive	Indicateur 1 : Manifestations sportives africaines Sénior: 124 points	Soutien et soutien d'équipes sportives	2142 mille dinars	* Intégration des athlètes d'élites et veiller à ce qu'ils puissent accéder à la discipline sportive au sein des instituts de sports, * Suivi de la scolarité des différents athlètes d'élites nationales

Projet annuel de performance 2022
Programme Sport

	<p>Indicateur 2: Manifestations sportives mondiales Sénior : 81 points</p>	<p>Assistance technique et médicale aux athlètes résidents de centres de sport forts</p>		
<p>Objectif 3 : Promouvoir le respect de l'éthique du sport et préserver la santé des athlètes</p>	<p>Indicateur 1: Pourcentage de violations positives par rapport au nombre de tests : 1,2 %</p>			<p>* Appui au encadrement et encadrement médical pour les athlètes d'élite * Tests physiques sur le terrain * Contrôle des stéroïdes</p>
	<p>Indicateur 2: Pourcentage d'athlètes d'élite soumis à l'examen médical de qualification et au suivi scientifique pour l'excellence sportive : 34 %</p>	<p>Suivi médical et performances de l'élite sportive</p>	<p>5273 mille dinars</p>	<p>* Organisation de manifestations de sensibilisation préventives</p>
	<p>Indicateur 3: Taux de violence dans le sport : 1,13 %</p>	<p>Contrôle de l'abus de stimulants</p>		
<p><u>Total Programme</u></p>			<p><u>136 029</u> mille dinars</p>	

3-2 Contribution des opérateurs publics à la performance du programme :

Tableau 7 : Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et volume des crédits transférés

Acteur global	Principales activités et projets à entreprendre dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique publique	Crédits transférés du budget de l'État 2022 (en mille dinars)
<u>La Cité nationale sportive</u>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion, exploitation et entretien des installations sportives - Parc national sportif 	18950
<u>Les fédérations sportives</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du calendrier national des championnats et des compétitions Soutenir la diplomatie sportive Promouvoir une culture du sport Soutien aux jeunes sportifs et sports féminins. Intensification des compétitions sportives aux niveaux régional et interrégional. Mise en œuvre du Programme d'athlétisme, de santé et d'emploi Soutien aux fédérations sportives dans la mise en œuvre des programmes de développement adoptés par les fédérations internationales et le milieu scolaire. Appui aux fédérations sportives pour la création de nouvelles disciplines sportives Contribution à l'organisation de nouvelles manifestations sportives à l'intention des personnes ayant des besoins spécifiques Soutien aux sports et citoyenneté et la diffusion de pratiques sportives dans les établissements pour jeunes. 	15 440
<u>Les associations sportives</u>	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de performances signés avec les associations sportives Révision du financement public Remboursement des frais d'adhésion des associations sportives féminines 	17 600

3- Cadre des dépenses de programme à moyen terme pour 2022 - 2024 :

**Tableau 8: Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	2022 (Prévisions)	2023 (Prévisions)	2024 (Prévisions)
Dépenses de rémunération	18313	20429	2241	24 500	26 500
Dépenses de fonctionnement	4536	4335	5640	5700	5870
Dépenses d'Interventions	55269	54483	55516	59 000	63 000
Dépenses de Investissements	91750	40 900	52632	82857	89989
Dépenses des Opérations financières	-	-	-	-	-
Total sans ressources propres des établissements	<u>169868</u>	<u>120147</u>	<u>136 029</u>	<u>172057</u>	<u>185 359</u>
Total, compte tenu des ressources propres de établissements	<u>193194</u>	<u>124 109</u>	<u>139519</u>	<u>176292</u>	<u>189594</u>

Notons que les dépenses à moyen terme du programme Sport évoluent de façon soutenue (de 136029 mille dinars en 2022 à 185359 mille dina en 2024).

Dépense de rémunération:

→ Les dépenses de rémunération du programme de sport ont augmenté de 8,8 % en 2022 par rapport à ce qui était prévu dans la loi de finances de 2021, principalement en raison des coûts de promotion.

→ Pour les Prévisions pour 2023 et 2024, une légère augmentation est due principalement aux dépenses au titre des promotions internes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement:

→ Les dépenses d'entretien ont augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente, en raison de l'augmentation des dépenses d'eau et d'électricité (5%). Notons qu'une part importante des montants programmés résulte des impayés des années précédentes

→ Pour les Prévisions pour 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement augmenteront légèrement par rapport à 2022.

Dépenses d'interventions :

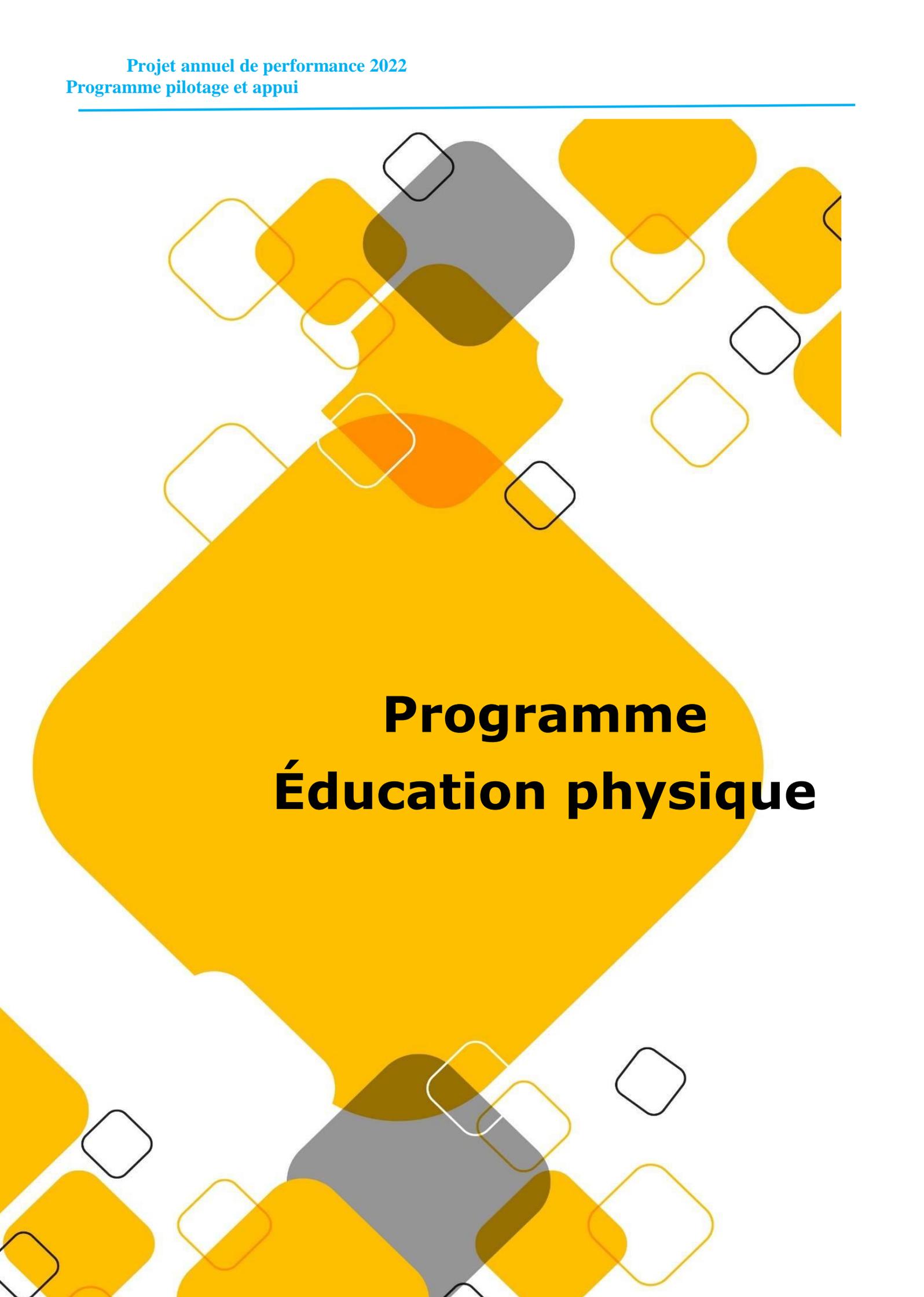
→ Les dépenses ont légèrement augmenté (% 1,89) par rapport à ce qui avait été prévu dans la loi de finances de l'année précédente, principalement en raison du financement des manifestations sportives prévues, de la préparation des équipes nationales pour 2022 et du versement de subventions aux associations et aux fédérations.

Dépenses d'investissement :

→ Les dépenses d'investissement pour 2022 vont progresser de 28,68 % par rapport à l'année précédente et ce pour exécuter les projets suivants :

- ✓ Aménagement et entretien des stades et des installations sportives : réaménagement de 15 terrains de sport, mise en place de 42 stades et 8 salles de sport, disciplines sportives individuelles et collectives.
- ✓ Lancement des études techniques en vue de la mise en place du Centre national pour le développement des athlètes d'élite du parc.
- ✓ Achèvement du stade olympique de Sousse.
- ✓ Lancement des travaux d'aménagement du stade olympique d'El Menzah.
- ✓ Entreprendre des études techniques pour l'aménagement de: la cité sportive de Radès, le Palais des sports d'El Menzah, la piscine olympique d'El Menzah.

- ✓ L'aménagement des complexes sportifs pour les associations et les équipes sportives professionnelles.
 - ✓ L'aménagement des centres sportifs nationaux : Centre d'athlétisme de Kairouan, Centre de Formation des Jeunes de Béja et Centre National de Volley-Ball de Kélibia.
- Pour les Prévisions pour 2023 et 2024, les dépenses d'investissement devraient augmenter légèrement par rapport à 2022



Programme Éducation physique

1-Présentation et stratégie du programme :

1-1 Stratégie du programme :

Selon l'article 55 de la Loi d'Orientation 80-2002 du 23 juillet 2002, l'éducation physique est une matière d'éducation de base au sein du système éducatif et fait partie du processus éducatif et elle est d'une importance majeure pour l'éducation des jeunes. Elle contribue à l'acquisition par les apprenants de capacités de persévérance, leur permet de rechercher de l'excellence et contribue à l'épanouissement de la confiance en soi et de la personnalité des jeunes en tant que structure intégrée et équilibrée, leur permet de développer l'esprit d'initiative, de développer leurs talents, de développer leurs capacités mentales et physiques et de s'intégrer pleinement à la société et dans un esprit sportif.

- Le programme d'éducation physique, de formation et de recherche vise donc à améliorer la qualité des recrutements afin de généraliser l'enseignement de cette matière à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier dans les écoles primaires rurales et de réduire les disparités entre les régions.
- Le programme vise également à développer les activités des cellules sportives de développement dans les établissements d'enseignement (centres de promotion du sport primaire et cellules de développement du sport préparatoire) et à améliorer leurs méthodes de travail en s'efforçant d'explorer et d'affiner les aptitudes sportives afin de créer une vaste base de sports scolaires sur l'ensemble du territoire de la République et de diffuser la pratique du sport dès le plus jeune âge.
- Le programme d'éducation physique, de formation et de recherche vise à améliorer le profil des professeurs de disciplines sportives pour l'intensification des disciplines sportives et à établir un programme artistique et pédagogique unifié pour chaque discipline sportive en les appuyant par les équipements sportifs nécessaires.

Dans le cadre des dépenses à moyen terme, la direction de la formation et de la recherche a défini un objectif stratégique à savoir << Améliorer et développer le système de formation et recherche scientifique sportive >>.

La direction de la formation et de la recherche s'efforce de promouvoir la formation universitaire continue, la recherche scientifique dans le sport et l'éducation physique, de diagnostiquer et d'évaluer la réalité et de veiller à ce qu'elle soit continuellement développée et qualifiée, et d'élaborer des stratégies et des programmes adaptés à l'évolution des sciences et techniques dans le domaine des activités physiques et sportives.

En dépit des efforts déployés, il reste encore de nombreux défauts et problèmes, notamment :

- L'absence de recrutement en application de la circulaire du Président du Gouvernement n° 09 de 2019 relative à l'élaboration du projet de budget de l'État pour 2020 bien qu'il soient indispensables à l'augmentation des taux de couverture à tous les niveaux d'enseignement.
- Les programmes officiels d'enseignement de l'éducation physique datent actuellement du début des années 90 et ne répondent plus aux priorités, objectifs et buts de l'éducation physique contemporaine. Les méthodes d'enseignement de l'éducation physique ne répondent plus à l'intérêt de nombreux élèves aux différents niveaux de l'enseignement.
- Le temps consacré à l'éducation physique ne permet pas d'atteindre les objectifs de l'article (1 heures à l'école primaire, 3 heures à l'école préparatoire, 2 heures à l'école secondaire hebdomadairement).
- Plus de 500 établissements d'enseignement ne peuvent enseigner l'éducation physique en raison de l'absence d'aménagement des espaces dans les établissements d'enseignement. Un projet de convention sur l'entretien et l'aménagement des espaces sportifs dans les établissements d'enseignement a été élaboré en coordination avec le Ministère de l'éducation et les différents ministères concernés, dans le cadre duquel nous nous efforçons

de créer les conditions propices au cadre pédagogique et à l'apprentissage de la matière dans des conditions appropriées.

- Toutefois, les efforts se poursuivront pour atteindre 100 % en 2022 pour les lycées, 100 % pour les écoles primaires, 80 % pour les écoles primaires, en particulier dans les zones rurales, et des réformes seront entreprises en vue de mettre en place un ensemble de **mesures et d'activités** qui devront être mises en œuvre pour corriger les écarts.
- L'une des priorités du programme est de généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier dans le secteur primaire, en renforçant le secteur de l'éducation physique par des ressources humaines en particulier au niveau préscolaire (jardins d'enfants municipaux et établissements relevant du Ministère de la femme), car l'éducation physique de qualité pour la petite enfance est essentielle pour l'épanouissement et l'équilibre de la personnalité de l'enfant.
- Amélioration l'enseignement de l'éducation physique dans le milieu scolaire par la révision des programmes officiels d'enseignement de l'éducation physique et leur adéquation avec les capacités réelles des élèves et les méthodes modernes d'apprentissage (révision des orientations officielles de l'éducation physique et révision du calendrier de l'enseignement)

2.1 Présentation des principaux intervenants :

Sous-programme	Unité opérationnelle
Au niveau central : <ul style="list-style-type: none">- Éducation physique, activités sportives dans le milieu scolaire, enseignement supérieur, recherche scientifique et développement des compétences	Direction de l'éducation physique et des activités sportives dans le milieu scolaire et de l'inspection pédagogique Institut supérieur du sport et de l'éducation physique du Ksar Saïd Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Sfax

	Institut supérieur du sport et de l'éducation physique du Kef
	Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Gafsa
24 S/P (commissariats) Éducation physique et activités sportives dans le milieu scolaire	24 UO :Service éducation physique st sport des commissariats régionales

2-Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme :

2-1 Définition des objectifs et des indicateurs de performance:

Objectif 1.3: Généraliser et améliorer l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux

La généralisation de l'enseignement de l'éducation physique de qualité à tous les niveaux de l'enseignement constitue l'un des principaux objectifs du programme en tant que matière d'éducation de base qui contribue au développement de l'élève et au développement de ses capacités mentales, physiques, psychologiques et sociales.

❖ Présentation des indicateurs :

① Indicateur 1.1.3 : Taux de couverture dans le cycle primaire

✓ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Le taux de couverture de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement est calculé en fonction du nombre de classes correspondant à cette discipline, à raison d'une heure par semaine au niveau de l'enseignement primaire soit le pourcentage de classes d'élèves bénéficiant des cours en éducation physique par rapport au nombre total de classes dans l'enseignement primaire.

✓ **Réalisations et Prévisions pour l'indicateur 3.1.1 :**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2024	2023	2024
Indicateur 3,1,1 : Taux de couverture dans le cycle primaire	Nombre	64,36%	60,57%	70%	75%	80%

Analyse des prévisions de l'indicateur sur trois ans :

Le taux de couverture a diminué, en raison :

- L'absence de recrutement de professeurs d'éducation physique dans les écoles primaires.
- Non remplacement des personnes détachées auprès de l'Agence tunisienne de coopération technique
- Non remplacement des retraités

NB: À partir de l'année prochaine, la Direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche appliquera le décret gouvernementale n° 2017-988 sur le contrôle du temps de travail hebdomadaire des enseignants de l'enseignement supérieur, qui relèvent du Ministère de la jeunesse et des sports et du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance puisque l'indicateur mentionné ci-dessus sur le taux de couverture par classe dans l'enseignement primaire ne reflète pas le taux réel de sous-couverture. En effet, le nombre d'heures effectivement dispensé à l'élève n'est pas calculé conformément au décret gouvernemental susmentionné.

② **Indicateur 3.1.2 : Taux de couverture dans les collèges**

✓ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Le taux de couverture de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement est calculé en fonction du nombre de classes bénéficiant de 3 heures par semaine, l'objectif étant de calculer le pourcentage de classes bénéficiant de cours en éducation physique par rapport au nombre total de classes du premier cycle.

✓ **Réalisations et Prévisions pour l'indicateur 3.1.2**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
<u>Indicateur 3,1,2 Taux de couverture dans les collèges</u>	Nombre	94,17%	94,87%	100%	100%	100%

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur :**

Le taux de couverture a légèrement augmenté, en raison des recrutements effectués dans le cadre du Programme spécial d'appui au sport et à l'éducation physique (387 professeurs d'éducation physique secondaire ont été affectés dans les écoles primaires et secondaires).

Note : À partir de l'année prochaine, la Direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche (DG.E.R.S) s'emploiera à appliquer le décret gouvernementale n° 2017- 988 sur le contrôle du temps de travail hebdomadaire des enseignants de l'enseignement supérieur, qui relèvent du Ministère de la jeunesse et des sports et du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance car le nombre d'heures effectivement consacrées à l'élève n'est pas calculé sur la base de 3 heures/semaine.

② Indicateur 3.1.3 : Taux de couverture dans l'enseignement secondaire

✓ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Cet indicateur représente le taux de couverture dans les établissements d'enseignement, en fonction du nombre de classes d'éducation physique, à raison de deux heures par semaine au lycée et ce afin de calculer le pourcentage de classes d'élèves d'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les établissements secondaires.

✓ Réalisations escomptées et indicateurs de succès 3.1.3 :

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.3 <u>Taux de couverture dans l'enseignement secondaire</u>	Rapport	98,78%	98,92%	100%	100%	100%

✓ Analyse des prévisions des indicateurs :

Le taux de couverture a légèrement augmenté, en raison des recrutements effectués dans le cadre du Programme spécial d'appui au sport et à l'éducation physique (387 professeurs d'éducation physique secondaire ont été affectés dans les écoles primaires et secondaires).

Note : À partir de l'année prochaine, la Direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche (DGED) s'emploiera à appliquer le décret gouvernementale n° 2017- 988 relatif au calcul du temps de travail hebdomadaire des enseignants de l'enseignement supérieur qui relèvent du Ministère de la jeunesse et des sports et du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance puisque le nombre d'heures effectivement consacrées à l'élèves n'est pas calculé en tenant compte du nombre d'heures dont bénéficie l'élève au cycle secondaire.

Objectif 3.2 : Développer les structures sportives scolaires

Le développement des structures sportives scolaires dans les centres de promotion du sport primaire et dans les cellules de perfectionnement du sport vise à élargir la base des praticiens du sport dans de nombreuses disciplines, à les diffuser dans différentes disciplines et à sélectionner les talents dès le plus jeune âge.

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.3 Évolution nombre d'élèves fréquentant des centres d'enseignement primaire	Nombre	69 072	70 694	75 000	80 000	85 000

Le nombre de bénéficiaires de l'activité sportive dans les centres de promotion des sports a légèrement augmenté, en raison des recrutements effectués dans le cadre du programme spécial d'appui au sport et à l'éducation physique (49 professeurs de sport).

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.2.2. Évolution du pourcentage d'élèves inscrits dans les centres de perfectionnement parmi les collégiens	Nombre	3720	3619	4 000	5 000	6 000

✓ **Analyse des prévisions de l'indicateur :**

Le nombre d'élèves a diminué en raison de la réticence des élèves à s'engager dans le système des cellules de développement du sport et de la propagation de la pandémie de Corona.

2.2 Présentation des activités en relation avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau 6 : Activités et leviers d'action du programme d'éducation physique

Unité: mille dinars

Objectifs	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Activités	Montant estimatif des crédits des activités pour 2022	Leviers d'action
1.3 Généraliser et améliorer l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux de l'enseignement. 2.3 Développement des structures sportives scolaires	3.1.1 Taux de couverture par classe dans l'enseignement primaire: 70 %	- Enseignement de l'éducation physique dans le milieu scolaire - - Formation continue et recherche scientifique	65 929	Affectation directe ou contractuelle à tous les niveaux d'enseignement. Programmes de formation à l'intention des agents d'inspection et d'aide pédagogique
	3.1.2 Taux de couverture, dans les collèges, 100 %	- Formation des inspecteurs dans le milieu scolaire	14163	
	3.1.3 Taux de couverture par classe dans le secondaire % 100	Gestion des cadres universitaires et développement des compétences.	356328	Réduire la capacité d'accueil des Instituts supérieurs de sport et d'éducation physique afin de contrôler le nombre de personnes ayant fait des études dans les sciences et techniques de l'activité physique et sportive.
	3.2.1 augmenter le nb d'élèves dans les centres de promotion au primaire 75 000	Équipement, construction et aménagement d'instituts supérieurs	372	
	3.2.2 augmenter le nb d'élèves dans les centres de perfectionnement aux collèges 4000	Organisation de manifestations sportives dans le milieu scolaire	3400	- La poursuite des négociations avec le Ministère des finances pour faciliter le processus de recrutement - Inclusion des dossiers des personnes concernées par la loi n° 2020- 38
			1117	

3. Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

**Tableau 08 : Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition par type de pension (crédits de paiement)**

Unité : Mille dinars

Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
Dépenses de Rémunération	335 000	380 426	391 626	400 400	424 500
Dépenses de fonctionnement	20595	21924	21958	23650	24 360
Dépenses d'Interventions	2849	3620	4225	4 050	4 050
Dépenses d'Investissement	18564	23500	23 800	35 000	40 000
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-
Total <u>sans</u> ressources propres des établissements	<u>37008</u>	<u>429 470</u>	<u>441609</u>	<u>463100</u>	<u>492 910</u>
Total, <u>compte tenu des</u> ressources propres des établissements	<u>380 442</u>	<u>430 010</u>	<u>442 149</u>	<u>-463640</u>	<u>493 450</u>

- L'évolution du budget du programme pour 2022 par rapport à 2021 est estimée à **2,21 %**, ce qui est dû en particulier à la prise en compte des dépenses de rémunération par l'augmentation des salaires, des contributions sociales et des promotions, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses d'investissement destinés à l'aménagement des instituts supérieurs de sport et l'acquisition d'équipements sportifs.



Programme Pilotage et appui

Chef de programme : M. Abdel

Moneim Shaafi est le directeur général des services communs depuis le 15 mars 2019.

1- Présentation et stratégie du programme :

1-1 Présentation de la stratégie du programme

Le Programme d'appui et de pilotage, qui vise à soutenir les intérêts privés du Ministère de la jeunesse et des sports afin d'atteindre les objectifs programmés, à travers des différents départements qui appartiennent à la Direction générale des services communs, et les autres structures de direction sont présentées ci-après dans la feuille de programme.

2.1 Présentation de la carte du programme :

Le Programme de pilotage et d'appui comprend en général les structures suivantes :

- Le cabinet
- L'Inspection générale
- L'Unité de gestion du budget par objectifs
- Le Centre national de formation, et de recyclage de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique

Il convient de noter qu'il y a plusieurs points positifs qui nous aideront à atteindre nos objectifs programmés :

- la possibilité d'améliorer le taux d'encadrement de la programmation et de la mise en œuvre des promotions professionnelles internes, offre les crédits financiers nécessaires et la richesse du programme annuel de formation offert par le Centre national de formation, le recyclage des cadres de la jeunesse, les sports et l'éducation physique bien que ses résultats soient réduits par la prévention des rassemblements humains afin d'éviter la propagation de l'épidémie de Corona

- Une importante flotte de transports dépassant les 500 véhicules répartis en grande partie entre établissements de jeunes
- Equipement de toutes les directions et les établissements, en particulier les maisons de jeunes en moyens informatiques de pointe. Ce qui a permis d'élargir l'accès à la numérisation, à la formation et à la qualité des services administratifs, d'installer 10 TV web (plus 25 en cours d'exécution) et 56 radios web (plus 65 en cours d'exécution)
- L'évolution progressif du débit d'internet permet à tous les établissements d'adopter une vitesse maximale de flux définie à 20 Mo/s. Nous assistons actuellement à une transition progressive vers les liaisons à fibre optique.

Mais en dépit de ces points positifs, il convient de signaler quelques-unes des principales lacunes :

- Au niveau du parc de transports : Si ce nombre est respecté et que la plupart des entreprises y sont couvertes, le problème le plus important est celui de l'ancienneté et du coût élevé de l'entretien et de la consommation de carburant.
- Matériel informatique: les coûts de renouvellement ont augmenté en raison de la hausse des prix, ce qui rend leur reconduction périodique plus lente et donc difficile de maintenir l'indicateur de durée de vie des ordinateurs.
- Niveau d'amélioration du débit d'Internet: Les entreprises de télécommunications ont tardé à améliorer la qualité des services d'autant plus que l'ensemble du territoire de la République n'est pas couvert par l'Internet et le projet des fibres optiques est lent.
- Ressources humaines : L'augmentation du taux d'encadrement est lente, en raison notamment de la suspension du recrutement, notamment dans les corps communs, et de la mutation ou de détachement d'un grand nombre d'employés en dehors du ministère. En outre, bien que le nombre total de femmes employées et de travailleuses soit bien inférieur à celui des hommes (40,34 %), leur taux de

nomination dans les postes de fonction ne dépasse pas 30,62 %, et cette différence se réduit à 9,37 %, pour les postes de fonction de directeur général au sein des administrations centrales, des commissariats régionaux et d'autres établissements publics et à 0 % dans les entreprises et les établissements publics non administratives.

Ce programme vise à améliorer la gestion, rénover la flotte, à assurer le suivi de la consommation de carburant, à réhabiliter les ressources humaines, à développer les capacités et les compétences, à procéder à l'aménagement des bâtiments et à améliorer les conditions de travail par la fourniture du matériel et du matériel nécessaires pour améliorer la qualité des services administratifs.

Il vise également à améliorer la communication électronique entre les différentes directions et la numérisation des documents administratifs en modernisant périodiquement le parc de matériel d'informatique et en améliorant la rapidité et la qualité des connexions Internet.

Et d'une manière générale, l'amélioration des performances et de la qualité des services des différents programmes spécifiques afin d'atteindre les objectifs programmés et d'améliorer les indicateurs, trois objectifs stratégiques sont fixés à savoir:

- Améliorer la gestion des ressources humaines
- Améliorer la qualité des services d'information
- Optimiser la gestion des moyens de transports

2. Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :

3 Présentation d'objectifs et d'indicateurs de performance du programme :

Les objectifs fixés pour ce programme s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales pour l'amélioration de la qualité des services de gestion, se concentré sur les axes suivants :

Objectifs stratégiques	Programme/interlocuteur
Améliorer la gestion des ressources humaines	Sous-programme 1. Gestion des ressources humaines
Améliorer e la qualité des systèmes d'information	Sous-programme 2. Système d'information Et communication
Optimiser la gestion des moyens de transports	Sous-programme 3. Gestion du matériel Et des installations.

Objectif 1.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Les ressources humaines, qui sont structurées, à différents niveaux et dans différentes spécialités , constituent le véritable pilier sur lequel est basée la gestion pour atteindre ses objectifs. C'est la source intellectuelle et de croissance pour suivre l'évolution rapide de la technologie et de la révolution de l'information dans le monde d'aujourd'hui. La formation et le recyclage permettent de mettre en valeur les ressources humaines et la réduction des disparités entre les sexes afin de développer les capacités cognitives et professionnelles des individus et de mieux contrôler les programmes de promotion, en se fondant sur les principes de compétence et d'excellence.

① Indicateur 1.1.1: Pourcentage de recrutement et de promotions effectuées pendant l'année en cours

✓ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Rappelons que l'indicateur concernant le recrutement pour cette année ne sera pas adopté à l'instar de l'année précédente et ce en application des circulaires du Président du gouvernement n° 16 du 14 mai 2020 et no 12 du 11 juin 2021 relatives à la préparation du

budget de l'État pour 2021 et 2022, qui ont gelés les recrutements à l'exception de ceux des diplômés de l'école de formation ou de certaines spécialités urgentes,

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.1.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 Pourcentage de recrutement et de promotions effectuées au cours de l'année en cours	pourcentage	75	100	100	100	100

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur les trois années :**

Les prévisions indiquées dans le tableau s'appuient essentiellement sur les promotions professionnelles programmées pour les corps communs et les corps pédagogiques. Il est à noter que les cadres appartenant au corps pédagogique représentent les deux tiers du nombre total d'agents alors que les concours ouverts y dédiés accusent des retards.

② **Indicateur 2.1.1 : Proportion d'agents des sous-catégories A1 et A2 par rapport au nombre total d'agents de gestion des cadres communs des services administratifs**

✓ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Le choix de cet indicateur se justifie par le taux d'évolution de la carrière des agents administratifs et des techniciens de différents niveaux (corps commun d'administration, conseillers de services public, ingénieurs, techniciens, techniciens de

haut niveau, cadres médicaux et paramédicaux, ...) par rapport à celui des corps pédagogiques dont la proportion n'excède pas 10 % de l'ensemble des agents qui appartiennent à la Ministère . Cet indicateur vise à améliorer le taux d'encadrement des agent des corps communs en programmant et en activant des concours professionnels pour promouvoir les catégories 1et 2, en y boostant et généralisant les programmes de formation.

Cet indicateur serait a impact direct et positif sur l'objectif consistant à améliorer et à recruter les ressources humaines et à mettre en œuvre les divers objectifs et programmes avec la précision requise.

✓ **Réalisations et prévisions pour l'indicateur 2.1.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 Proportion d'agents des classes A1 et A2 par rapport au nombre total d'agents des services administratifs	pourcentage	100	35	45	50	55

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois années**

Les Prévisions de cet indicateur pour la période prochaine montrent une légère augmentation de 12 points de pourcentage pendant cinq ans, justifiant l'arrêt de recrutement des A1 ou 2 et le départ de plusieurs cadres ainsi que la lenteur de la formation, en particulier en raison de la pandémie de corona.

② Indicateur 3.1.1: Taux d'exécution du programme annuel de formation

✓ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

L'objectif de cet indicateur est de suivre la mise en œuvre du programme annuel de formation, en coordination avec la direction de la formation et de la recherche et le Centre national pour la formation des cadres pour la jeunesse, les sports et l'éducation physique, en rapportant le nombre de programmes exécutés par rapport aux programmes de formation proposés, conformément aux crédits financiers alloués.

Le choix de cet indicateur se justifie par la possibilité de fixer le nombre de bénéficiant de formation et de formation en vue de renforcer leurs capacités.

✓ Réalisations et prévisions de l'indicateur 3.1.1

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 Taux d'exécution du programme annuel de formation	pourcentage	20	50	100	100	100

✓ Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois années:

Les Prévisions de cet indicateur et d'augmenter de 80 points durant la période grâce à l'approche de la fin de la pandémie corona et la mise en place des sessions de formation par visioconférences par le Centre national de formation.

Objectif 1.2.: Améliorer la qualité des services informatiques :

Le développement des systèmes d'information et de communication contribue de façon importante à la transformation numérique des services.

À cette fin, il est programmé de procéder au renouvellement du parc de matériel d'informatique d'une part, et sur l'augmentation du débit.

Ces deux indicateurs contribuent à l'amélioration de la gestion et au passage progressif de la gestion sur support papier à la gestion électronique via :

- la diffusion du système de messagerie électronique « Elyssa » à tous les autres établissements publics et aux commissariats régionaux.
- la possibilité de déléguer des crédits aux régions pour la rénovation des réseaux d'interconnexions avec les établissements de jeunes sans qu'une intervention de l'administration centrale soit nécessaire.
- **Indicateur 1.2.1: débit du flux Internet**

✓ Définition de l'indicateur et justifications de son choix :

Cet indicateur permet de mesurer la qualité des services informatique et d'information. Le débit est actuellement compris entre 16 et 20 mégaoctets en moyenne générale, ce qui est une capacité qui ne répond pas aux demandes, notamment de téléchargement ou même la navigation selon la vitesse et l'efficacité requises. Ceci affecte inévitablement l'utilisation des moyens de communication modernes et donc la rapidité et la qualité des services administratifs dont figurent notamment les services en ligne ainsi que le travail à distance. A cet effet, un programme de travail a été mis en place dans le but d'augmenter progressivement le débit du flux si le réseau le permet.

- ✓ Un accord a été conclu avec Tunis Télécom pour augmenter le débit de flux de tous les commissariats régionaux, de l'administration centrale, des

institutions de jeunesse, à travers des lignes Internet de haute qualité, d'équiper le reste des institutions par des clés 4G + et d'étendre l'installation de la fibre optique à l'administration centrale.

✓ **Réalisations et Prévisions de l'indicateur 1.2.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1..2..1 Débit Internet	Megabyte	16 à 20 Mo	16 à 20 Mo	16 à 20 Mo	16 à 20 Mo	16 à 20 Mo

② **Indicateur 2.2.1: durée de vie moyenne des ordinateurs**

✓ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Cet indicateur permet de compter le nombre d'ordinateurs utilisés (environ 8000 PC) et de mesurer leur durée de vie, ce qui permet de mesurer l'adaptation à l'évolution technologique. Grâce aux achats annuels périodiques, la durée de vie moyenne des ordinateurs est ramenée à moins de 3 ans, ce qui affecte directement la vitesse et l'efficacité de l'utilisation d'Internet et de tous les systèmes multimédias. L'objectif est de réduire progressivement ce taux, ce qui nécessite le renouvellement périodique du matériel informatique.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.1.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 - 2-2 Durée de vie moyenne des ordinateurs	Année	2.75	2.5	2.4	2.4	2.4

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur les trois années**

Les Prévisions ci-dessus montrent que cet indicateur va stagner dans le futur en raison de l'absence de crédits pour l'achat d'ordinateurs. Tout l'effort s'est concentré sur l'achat de matériel audiovisuel destiné aux établissements de jeunesse pour mettre en œuvre le programme d'installation de radio-web et TV-web.

Objectif 1.3.: Rationaliser la gestion des moyens de transport

Le parc automobile du ministère de la Jeunesse et des Sports et des différentes institutions qui lui sont rattachées est un parc obsolète et inefficace dont les pannes sont fréquentes et les coûts d'entretien sont élevés. Il est donc primordial de le renouveler et de surveiller sa consommation de carburant et sa bonne gestion moyennant un système de surveillance par satellite.

Bien que cet objectif soit clair, l'objectif principal est d'améliorer la qualité et l'efficacité des services administratifs et d'aider les autres services à réaliser leurs programmes.

① **Indicateur 1.3.1: Durée de vie des moyens de transports**

✓ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Cet indicateur vise à réduire progressivement la durée de vie moyenne des voitures par étapes. L'âge moyen a été estimée au cours de l'année 2015 à 7,8 ans, 7,35 ans en 2019, et 7,25 en 2020.

A cet effet, de nouveaux achats seront effectués progressivement pour tous les types de transport (voitures de fonction, voitures utilitaires, camions, bus, ...) et la vente d'anciens moyens de transport dont l'entretien est devenu très coûteux.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.3.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3..1 Durée de vie moyenne des transports	Année	7.35	7.30	7.25	7.15	7.15

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur les trois années**

Les prévisions s'amélioreront légèrement en raison de l'arrêt des acquisitions de véhicules administratifs pour diverses raisons et de la complexité des procédures de vente d'anciens véhicules. Et il est prévu d'améliorer cet indicateur en programmant l'acquisition de plus de 30 moyens de transport (au stade de la réception après la conclure du marché).

② **Indicateur 2.3.1: Consommation moyenne de carburant par 100 km**

✓ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Cet indicateur permet de déterminer les quantités de carburant consommées. Il vise à rationaliser la consommation de carburant des véhicules utilitaires, passant de 9% / 100 km en 2015 à 7,5% / 100 km en 2019 et ce moyennant l'entretien périodique des moyens de transport et l'utilisation des systèmes de surveillance de consommation du carburant des véhicules et de gestion du parc automobiles. Lesquels systèmes sont développés respectivement par AGIL et le centre national d'informatique.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.2.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3..1 Durée de vie moyenne des transports	Année	7.50	7.35	7.25	7.25	7.25

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur trois ans**

Les Prévisions pour la période suivante feront apparaître une légère amélioration, mais du fait de la corrélation entre cet indicateur et l'indicateur précédent, il devrait être amélioré par la programmation de l'acquisition de plus de 30 moyens de transport (au stade de la réception après la conclusion du marché), la consommation diminuant automatiquement en raison de la baisse de l'âge des véhicules.

② **Indicateur 3.2.1: Pourcentage de véhicules de service équipés d'un système de surveillance par satellite**

✓ **Définition de l'indicateur et justifications de son choix :**

Cet indicateur permet à l'administration de suivre l'itinéraire, la vitesse et la consommation de carburant, en équipant les véhicules d'un système de surveillance par satellite. Cet indicateur a contribué à la gouvernance et à la rationalisation de l'utilisation des véhicules utilitaires et a permis de suivre l'itinéraire prévu et les orienter en temps si nécessaire.

Les commissariats régionaux et l'ensemble d'institutions publiques sous-tutelle ont également été sollicités à adopter la même approche. A cet égard, une copie du cahier des charges leur a été transmise pour s'en inspirer.

✓ **Réalisations et prévisions de l'indicateur 3.2.1**

Indicateurs de performance des objectifs	Unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1..2.3 Pourcentage de véhicules de service équipés d'un système de surveillance par satellite	%	45	70	80	100	100

✓ **Analyse et justifications des prévisions de l'indicateur sur les trois années :**

Les Prévisions de cet indicateur pour la période suivante peuvent être mises en œuvre même avant le plafond de temps proposé, qui est l'un des indicateurs les plus importants pour plusieurs raisons déjà expliquées.

2.2 Présentation des activités en relation avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau No 6 : Activités et leviers d'action du Programme de pilotage et d'appui

Unité: mille dinars

Objectifs	Prévisions des indicateurs Pour l'année 2022	Activités	Montant estimatif des crédits ouverts pour 2022	Leviers d'actions
Objectif 1 : Améliorer la gestion des ressources humaines	Augmentation du pourcentage de promotions en cours de l'année en cours à 100 %	Suivi périodique des promotions Mise en œuvre du programme de promotion professionnelle	-	Établir un calendrier pour toutes les mises à niveau programmées et veiller à ce qu'elles soient appliquées
	Augmentation de 45 % du nombre total d'agents des classes A1 ou A2 communs à des services administratifs	Parcours professionnel des fonctionnaires Augmentation du nombre de membres du personnel bénéficiant de cours de formation	-	La rémunération de ressources financières pour les promotions et la formation professionnelle Intensification des programmes de formation destinée aux promotions professionnelles
	Progression du taux d'exécution du plan de configuration annuel Ils atteignent 100 %	Mise en œuvre du programme Plan annuel de formation Extension des programmes de formation	375 000 dinars	Expérience de formation à distance étendue rémunération de crédits pour l'exécution des programmes de formation, l'organisation de séminaires de formation et le renforcement des compétences professionnelles suivant la spécialité
Objectif 2 : Amélioration de la qualité des services d'informatique	Amélioration du débit d'internet Au moins 16 Mo/s	Suivre la circulation de l'information sur le Web, mesurer l'utilisation de la capacité de connexion de	400 000 dinars	Importance particulière accordée à l'intégration du système de liaison à la fibre optique

Projet annuel de performance 2022
Programme pilotage et appui

		chaque entreprise et intervenir auprès des fournisseurs de télécommunications pour améliorer la connectivité si nécessaire.		
	Réduction de la durée de vie des ordinateurs Pour qu'il attende 2,4 ans.	Inventaire de la durée de vie des ordinateurs et ajustement de la durée de vie	Million de dinars	Exécution des contrats d'achat d'ordinateurs Mise en œuvre d'un plan de vente pour les ordinateurs dont l'utilisation a cessé
Objectif 3 : Rationalisation de la gestion des moyens de transports	Réduction de la durée de vie des moyens de transport Pour qu'elle atteigne 7,25 ans.	Tenir compte de la taille réelle des voitures et de leur durée de vie.	720 000 dinars	Exécution des contrats d'achat de moyens de transport Mise en œuvre d'un système de vente de matériel obsolète
	Réduction de la consommation de carburant par 100 km pour atteindre 7,25 litres	Durée de vie de voiture	-	Suivi en temps réel de la consommation de carburant par véhicule et tenue de registres de l'usage
	Augmentation de 80 % du nombre de véhicules de service équipés du système GPS	Contrôle des véhicules administratifs (conduite, consommation, vitesse...) et contrôle de l'utilisation des véhicules de gestion dans le cadre de fonctions contrôlées Diffusion de cette expérience aux commissariats régionaux et à toutes les établissements publics	1 200 D par voiture	Allocation de ressources pour l'acquisition de matériel de télésurveillance pour les véhicules de service

3. Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

En raison des difficultés financières que connaît le pays et en application des diverses circulaires de chef de Gouvernement appelant à comprimer les dépenses de fonctionnement et d'intervention, en particulier, nous constatons que les dépenses à moyen terme se développeront très lentement (de 53 681 mille dinars en 2022 à 57 465 mille dinars en 2024):

Au niveau des dépenses de rémunération : Nous constatons une diminution des Prévisions pour 2022 par rapport à l'exercice 2021, qui a connu une baisse par rapport à 2020, en raison de la redistribution des crédits entre les programmes. Pour les prévisions pour 2023 et 2024, une légère augmentation sera enregistrée, essentiellement en raison des dépenses engagées au titre de l'échelonnement et des promotions internes, sans tenir compte des recrutements pour lesquelles l'autorisation n'a pas encore été accordée.

Au niveau des dépenses de fonctionnement : Les dépenses ont augmenté de 27 % par rapport à l'année précédente, en raison de la prise en charge du coût de fonctionnement de la troisième tranche du siège du Ministère, qui comprend environ 140 nouveaux bureaux (eau, électricité, matériel de bureau et divers travaux d'entretien). Ces dépenses garderont une certaine stabilité en 2023 et 2024 par rapport à 2022 (4728 mille dinars-4650 mille dinars -4790 mille dinars)

Au niveau des dépenses d'interventions : Les dépenses augmentent progressivement, principalement des dépenses de la prise en charge du financement de l'amicale des agents du ministère (subventions pour la rentrée scolaire et les fêtes religieuses), en application des clause de la convention à cet effet le 15 juillet 2021 sur la base de la circulaire du Président du gouvernement no 8 du 6 mai 2021.

Au niveau des dépenses d'investissement: bien que les crédits y dédiés progressent mais restent en deçà des besoins réels de l'administration, notamment au niveau de la construction de nouveaux bâtiments (troisième partie du siège du Ministère, ou les locaux pour certains commissariats régionaux), au niveau de l'entretien de certains locaux (dépôt central, entrepôt de véhicules de Manouba ... ou au niveau de l'acquisition de certains équipements ou véhicules administratifs.

**Tableau 08:cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition par type de pension (provision pour paiement)**

Unité : Mille dinars

Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
Dépenses de Rémunération	54119	5399	(43855)	45 000	47 000
Dépenses de fonctionnement	2971	4152	(4728)	(4650)	(4790)
Dépenses d'Interventions	463	588	808	650	650
Dépenses d'Investissement	3671	4200	4280	5 000	5 000
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-
Total <u>sans</u> ressources propres des établissements	<u>61224</u>	<u>62939</u>	<u>(53681)</u>	<u>55 310</u>	<u>(57450)</u>
Total, <u>compte tenu des</u> ressources propres des établissements	<u>61225</u>	<u>62 949</u>	<u>442 149</u>	<u>-463640</u>	<u>493 450</u>

Annexes

1- Fiches indicateurs de performance du programme « Jeunesse »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Découvrir et accompagner de jeunes talentueux

2- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit d'un ensemble de manifestations et de programmes nationaux et internationaux qui permettent aux jeunes d'avoir le droit de se divertir et de profiter du temps libre, et de mettre en valeur leurs énergies créatives dans plusieurs domaines (arts, sports, volontariat ...) répartis de manière égale entre les sexes et les régions, la priorité étant donnée aux jeunes des régions intérieures et frontalières.

3- **Type de l'indicateur** : indicateur de produits

4- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Il est calculé en additionnant le nombre de programmes et de manifestations nationaux et internationaux.

2- **Unité de l'indicateur** : nombre

3- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : Programmes mis en œuvre aux niveaux national et régional en coordination avec les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport.

4- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

5- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin de chaque année

6- **Valeur cible de l'indicateur¹** : 38

7- **Le responsable de l'indicateur** : Directeur des manifestations de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- **Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

	Unité	Réalisations		Prévisions
--	-------	--------------	--	------------

¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022

Programme pilotage et appui

Indicateur de performance		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux	Nombre	30	35	36	37	38

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Au cours des trois prochaines années, la direction générale de la jeunesse cherchera à poursuivre son approche, qui est basée sur l'intensification des programmes et des activités destinées à la jeunesse créative, que ce soit au niveau national ou international, pour mettre en valeur leurs talents créatifs. La direction générale de la jeunesse se contentera d'une moyenne d'un programme par an dans un premier temps en prévision des trois prochaines années, compte tenu du coût financier que ces programmes nécessitent, surtout si nous voulons qu'ils soient de haut niveau et de qualité.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Découvrir et accompagner de jeunes talents

2- Définition de l'indicateur : C'est la somme des jeunes qui participent aux programmes et activités de jeunesse dans tous ses domaines et liés aux compétences créatives et à l'échange d'expériences entre eux et d'autres jeunes aux niveaux régional, national et international, en s'appuyant sur l'approche genre et l'application du principe de décentralisation sur la base d'une discrimination positive au profit des plus démunis.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de jeunes adhérents dans des institutions de jeunesse impliqués dans des activités sportives, scientifiques, créatives, culturelles et techniques.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les maisons de jeunesse, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de l'année

7- Valeur cible de l'indicateur² : 6300

8- Le responsable de l'indicateur : Directeurs des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs	Nombre	18043	20331	24745	30463	37802

² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les efforts de la direction générale de la jeunesse et de toutes ses unités opérationnelles œuvrent à développer le nombre de programmes traitant du domaine créatif de la jeunesse au cours des trois prochaines années et contribueraient à attirer davantage les jeunes et à intensifier leur participation à tous les programmes créatifs programmés. De ce point de vue, la direction générale de la jeunesse a décidé d'allouer des fonds plus importants aux régions, afin qu'elles puissent organiser des programmes, des activités et des festivals conformes aux aspirations des jeunes, ce qui permettra au plus grand nombre possible de jeunes créatifs et talentueux à y participer.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de séjours

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Soutenir la mobilité et l'ouverture des jeunes

2- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du nombre de nuitées des résidents dans les centres d'accueil et de tourisme parmi les jeunes fréquentant les établissements de jeunesse ou appartenant à des organisations et associations ou délégations étrangères de jeunes.

3- **Nature de l'indicateur** : indicateur de qualité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : nombre de nuitées des résidents dans les centres d'hébergement des jeunes

2- **Unité de l'indicateur** : nombre

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : les établissements de jeunesse

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin de l'année

5- **Valeur cible de l'indicateur³** : 255000

6- **Le responsable de l'indicateur** : les directeurs des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur performance	de	Unité	Réalisations	2020	Prévisions		
			2020		2021	2022	2023
Indicateur 1.2.1 : Evolution du nombre de séjours		Nombre	91258	250000	252000	254000	255000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

La direction Générale de la Jeunesse travaillera à l'amélioration de la qualité des services rendus aux jeunes dans les centres d'hébergement des jeunes, à développer leurs infrastructures et à en créer de

³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

nouvelles à l'instar de la cité des jeunes à la Manouba, la cité des jeunes à Chellah et la cité des jeunes à Douirat. Outre le renforcement et le soutien aux partenariats avec les associations de jeunes et les organisations internationales à l'instar des académies, des cités citoyennes et d'autres activités, qui permettront le développement de l'exploitation des résidences.

2-Limites de l'indicateur

Nous avons remarqué que le libellé de l'indicateur pouvait être ambigu. C'est pourquoi nous avons choisi de modifier la formulation de l'indicateur de « évolution des résidences » à « évolution de l'occupation des résidences ».

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir la mobilité et l'ouverture des jeunes

2- Définition de l'indicateur : la somme des activités et des programmes éducatifs et récréatifs destinés en grande partie aux jeunes des quartiers densément peuplés, des régions frontalières et intérieures, des jeunes au chômage ayant abandonnés précocement l'école et des enfants de familles à faible revenu selon l'approche genre.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité et indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Cet indicateur est calculé en additionnant le nombre de participants à l'ensemble des activités et programmes éducatifs et récréatifs mis en œuvre en particulier pendant les vacances, parmi les jeunes des quartiers densément peuplés, des zones rurales, des frontières et les zones intérieures, les jeunes chômeurs ayant abandonné précocement l'école, les enfants de familles à faible revenu et les enfants des martyrs des forces de sécurité et des soldats, et les enfants de Tunisiens de la diaspora

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin décembre

5- Valeur cible de l'indicateur⁴ : 215000

6- Le responsable de l'indicateur :

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022
Programme pilotage et appui

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur : 1.2.2 : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes	Nombre	160310	200000	205000	210000	215000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La direction générale de la jeunesse travaillera avec toutes les unités opérationnelles au cours des trois prochaines années pour diversifier les parcours touristiques des jeunes afin d'inclure de nouvelles saisons telles que les saisons de printemps et d'hiver, et pour programmer diverses activités en phase avec les aspirations des jeunes telles que les académies de robotique, les médias de jeunesse, les techniques de cinéma mobile, et campement dans les zones montagneuses et forestières. Il permettra le développement de l'exploitation des centres de résidence dans les régions de l'intérieur, tels que le centre de résidence à Ain Sultan, Battaouine, Bassania al-Bey, Haidra , et d'autres autres centres de résidence.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des jeunes aux activités de volontariat

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes

2- **Définition de l'indicateur** : Exhorter les valeurs de la citoyenneté et au bénévolat chez les jeunes pour qu'ils servent l'intérêt public à travers le travail social et civique.

3- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre de participants aux activités de bénévolat.

2- **Unité de l'indicateur** : Nombre

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : la direction générale de la jeunesse et le commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin décembre

5- **Valeur cible de l'indicateur⁵** : 12566

6- **Le responsable de l'indicateur** : le directeur des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3.1 : Taux de participation des jeunes aux activités de volontariat	Nombre	10492	11500	11845	12200	12566

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022

Programme pilotage et appui

Dans le cadre de l'appui à la participation des jeunes aux affaires publiques et de leur incitation à s'engager dans le volontariat, le ministère s'emploie à développer les services qui lui sont proposés, à développer ses capacités et à renforcer le partenariat et la coopération avec les associations liées aux affaires de la jeunesse pour mettre en œuvre diverses actions ciblées des programmes qui répondent à leurs aspirations, tels que des programmes d'éducation à la citoyenneté en coopération avec l'Association APEC et des académies des villes citoyennes, et l'organisation de programmes et d'activités dans le travail bénévole, qui contribueront au cours des trois prochaines années au développement du nombre de jeunes personnes des deux sexes au taux de 3 % annuellement.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des jeunes à la formation en leadership

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Soutenir les valeurs de citoyenneté chez les jeunes

2- **Définition de l'indicateur** : Promouvoir les valeurs de citoyenneté auprès des jeunes et les encourager à exercer efficacement leurs droits et devoirs en tant qu'acteur actif aux transformations sociales.

3- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre de participants aux activités de leadership.

2- **Unité de l'indicateur** : Nombre

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : le rapport périodique de la direction générale de la jeunesse

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin décembre

7- **Valeur cible de l'indicateur⁶** : 3277

8- **Le responsable de l'indicateur** : le directeur des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3.2 : Taux de participation des jeunes à la formation en leadership	Nombre	2800	3000	3090	3182	3277

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022

Programme pilotage et appui

Afin de développer les compétences en leadership des jeunes, la direction générale de la jeunesse et toutes les unités opérationnelles impliquées dans la mise en œuvre du programme des jeunes travailleront au cours des trois prochaines années pour chercher davantage à intensifier les cours de formation et de qualification dans le domaine du leadership aux niveaux régional, national ou international tout en mettant l'accent sur l'orientation de ces cours vers les jeunes des régions densément peuplées, rurales et intérieures. Cette tendance contribuera à l'évolution du nombre de jeunes bénéficiaires des programmes de formation et de qualification au leadership d'environ 3 % chaque année.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.3

Intitulé de l'indicateur : Nombre moyen d'activités citoyennes menées en partenariat avec la société civile

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir les valeurs de citoyenneté chez les jeunes

2- Définition de l'indicateur : renforcer le travail participatif dans le domaine de la citoyenneté avec les structures de la société civile

3- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Il est calculé en comptant le nombre de jeunes participants et bénéficiant des différents programmes mis en œuvre en partenariat avec des associations et organisations nationales et internationales dans le domaine de la citoyenneté.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin décembre

5- Valeur cible de l'indicateur⁷ : 27

6- Le responsable de l'indicateur : le directeur des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3.3 : Nombre moyen d'activités citoyennes menées en partenariat avec la société civile	Nombre	20	25	27	28	29

⁷ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La politique d'ouverture à la société civile, poursuivie par la direction générale de la jeunesse et toutes ses unités opérationnelles cherche à renforcer davantage ces partenariats pour mettre en œuvre de nouveaux programmes de coopération dans le domaine de la jeunesse et de la citoyenneté, et la participation des jeunes dans les affaires publiques. Cela contribuera à attirer davantage les jeunes et leur participation à ces programmes et activités, et à enrichir les expériences et les études concernant le domaine de la citoyenneté.

3- Limites de l'indicateur

Cette année, nous avons décidé de revoir la formulation de cet indicateur (le nombre d'activités et de programmes de citoyenneté menés en partenariat avec la société civile) et d'ajouter les études menées par l'Observatoire national de la jeunesse dans le domaine de la citoyenneté comme indicateur de performance. En effet, à notre avis, ces études représentent l'importance d'améliorer les activités et les programmes de citoyenneté pour les jeunes de tous les sexes. Ainsi, l'indicateur, « le nombre d'activités et de programmes de citoyenneté mis en œuvre dans le cadre du partenariat avec la société civile », est devenu « le nombre d'activités de citoyenneté menées dans le cadre du partenariat avec la société civile et des études pertinentes ».

1- Fiches indicateurs de performance du programme « Sport »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre

2- **Définition de l'indicateur** : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions

3- **Type de l'indicateur** : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions

2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : les fédérations sportives

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin de la saison sportive

5- **Valeur cible de l'indicateur⁸** : 210000

8- **Le responsable de l'indicateur** : le directeur des structures sportives

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 2.1.1 : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions	%	198811	209000	210000	225000	240000

⁸ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu des progrès remarquables malgré la circonstance exceptionnelle que traverse le pays en raison de l'émergence du virus corona (Covid-19), et la reprise progressive de l'activité sportive.

3-Limites de l'indicateur

- Budget limité
- L'impact évident du COVID-19 sur l'activité sportive.
- Échec de la mise en œuvre des programmes

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.2

Intitulé de l'indicateur : Evolution d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre

2- **Définition de l'indicateur** : Développement d'ateliers de formation et de recherches menées dans le domaine du sport

3- **Type de l'indicateur** : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Calcul du nombre d'ateliers de formation et de recherche réalisés dans le domaine du sport

2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : l'observatoire national du sport

4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin de la saison sportive

5- **Valeur cible de l'indicateur⁹** :

6- **Le responsable de l'indicateur**

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 2.1.2 : Evolution d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive	Nb	04	10			

⁹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.3

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à promouvoir l'égalité et à garantir le principe d'égalité des chances en soutenant et en développant la pratique sportive des personnes handicapées afin de développer les résultats, ce qui contribue à augmenter le nombre total de personnes licenciées et atteindre l'objectif de vulgarisation et de diffusion de la pratique sportive

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de personnes handicapées pratiquant le sport par rapport au nombre total de licenciés.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la fédération tunisienne des sports pour personnes handicapées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de la saison sportive

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁰ : 2400

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur des structures sportives

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

¹⁰ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport	%	1714	1980	2000	2200	2400

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur connaîtra une augmentation à partir de 2023 et 2024 grâce à la mise en œuvre des programmes spécifiques

3- Limites de l'indicateur

Faiblesse des moyens financiers et logistiques

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution des participations dans les événements sportifs africains pour les juniors

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir les athlètes d'élite

2- Définition de l'indicateur : Total des athlètes tunisiens récompensés dans les événements sportifs africains

3- Type de l'indicateur : indicateur de produit

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : calcul du total des points est obtenu comme suit :

- Premier rang ou médaille d'or 3 points
- Deuxième place ou médaille d'argent, deux points
- Troisième place ou médaille de bronze, un point

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les fédérations sportives

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de la saison sportive

7- Valeur cible de l'indicateur¹¹ : 124 points

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur du sport d'élite

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

¹¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 2.2.1 : Evolution des participations dans les événements sportifs africains pour les juniors	Nb	123	122	124	124	124

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Cet indicateur ne reflète pas beaucoup les acquis du sport d'élite, et se limite à la catégorie des seniors et des juniors. Il est donc recommandé de reformuler cet indicateur pour qu'il devienne un indicateur des résultats des grands événements officiels seniors hommes et femmes.
- la méthode de calcul devrait prendre en en considération tous les championnats pour tout âge

3- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne reflète pas beaucoup des acquis du sport d'élite, et le limiter à la catégorie des séniors ne traduit pas la réalité de la scène sportive. Par conséquent, nous reformulons cet indicateur pour qu'il devienne un indicateur des résultats des grands événements officiels jeunes hommes et femmes.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.2

Intitulé de l'indicateur : Evolution des participations dans les événements sportifs mondiaux pour les juniors

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Sport
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** la pratique des activités sportives
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Soutenir les athlètes d'élite
- 4- Définition de l'indicateur :** Total des athlètes tunisiens récompensés dans les événements sportifs internationaux
- 5- Type de l'indicateur :** indicateur de produits
- 6- Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience
- 7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1-Formule de calcul de l'indicateur :** calcul du total des points est obtenu comme suit :
 - Premier rang ou médaille d'or 3 points
 - Deuxième place ou médaille d'argent, deux points
 - Troisième place ou médaille de bronze, un point
- 2- Unité de l'indicateur :** nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les fédérations sportives
- 4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin de la saison sportive
- 5- Valeur cible de l'indicateur¹² :** 84
- 6- Le responsable de l'indicateur :** le directeur du sport d'élite

¹² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
	%	106	35	75	12	83	-	-

Indicateur de performance	Unité	Réalizations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.2.2 : Evolution des participations dans les événements sportifs mondiaux pour les juniors	Nb	12	84	81	81	84

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.1

Intitulé de l'indicateur : Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes.

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à intensifier les processus de suivi des athlètes lors des différentes compétitions sportives pour inclure toutes les spécialités en augmentant le nombre de contrôles antidopage.

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : (Nombre de violations par an / Nombre de tests de laboratoire effectués par an) * 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

4- Valeur cible de l'indicateur¹³ : 1%

5- Le responsable de l'indicateur : Directeur de l'Agence nationale anti-dopage

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

¹³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022
Programme pilotage et appui

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 2.3.1: Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage	%	1.18	-	1.2	1.2	1

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes.

2- Définition de l'indicateur : cet indicateur vise à assurer les soins médicaux, les services et le suivi scientifique des sportifs

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'athlètes d'élite ayant subi un examen médical de rééducation et le nombre d'athlètes d'élite ayant suivi le programme de suivi scientifique par rapport au nombre total d'athlètes d'élite.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3 - Valeur cible de l'indicateur¹⁴ : 36%

4- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	20223	2024
Indicateur 2.3.2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet	%	23.53	30	34	35	36

¹⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de violence dans le domaine du sport

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes.

2- **Définition de l'indicateur** : Étudier le phénomène des violences de toutes natures (physiques, verbales et morales ...) dans le secteur du sport et développer des mécanismes pour les réduire.

3- **Type de l'indicateur** : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : (Nombre de cas de violence enregistrés / 20000 manifestations) * 100.

2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage

3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : la direction générale des sports et les fédérations sportives

4- **Valeur cible de l'indicateur¹⁵** : 150 cas pour 20 mille manifestations sportives

5- **Le responsable de l'indicateur**

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur performance	de	Unité	Réalizations		Prévisions		
			2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 2.3.3 : Taux de violence dans le domaine du sport		%	*	1.37	1.13	0.8	0.75

¹⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur connaîtra une augmentation relative en 2022 par rapport à 2021 (suite au retour des activités sportives intenses).

- Cet indicateur enregistrera une baisse en l'an 2022 - jusqu'en l'an 2024.

3- Limites de l'indicateur

La multiplicité des acteurs impliqués dans cet indicateur (dispersion des efforts pour réduire les cas de violence)

- La mise en place tardive de mécanismes pour freiner la croissance de ce phénomène (dispositifs juridiques et pédagogiques).

- L'impact direct de la situation épidémiologique sur cet indicateur (la mise en œuvre des programmes liés à ce phénomène est interrompue).

- Manque d'attention d'une structure spécialisée soucieuse de suivre ce phénomène et de trouver des solutions pour l'éliminer définitivement.

1- Fiches indicateurs de performance du programme « Education physique »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture dans le cycle primaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

2- Définition de l'indicateur : Il vise à calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent l'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les écoles primaires.

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les écoles primaires en fonction du nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique à raison d'une heure par semaine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : heures d'enseignement de la matière éducation physique dans les écoles primaires et nombre de classes dans les écoles.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de l'année scolaire

5- Valeur cible de l'indicateur¹⁶ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : directeur d'éducation physique et activités sportives

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans le cycle primaire	%	64.36	60.57	80	90	100

¹⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Une baisse du taux de couverture a été enregistrée en raison de :
- l'absence de recrutement de professeurs d'éducation physique dans les écoles primaires.
- le non remplacement des professeurs détachés auprès de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique
- le non remplacement des professeurs partis à la retraite

Fiche indicateur

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture dans les collèges

Date de l'actualisation de l'indicateur : début de l'année scolaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

4- Définition de l'indicateur : Il vise à calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent l'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les collèges.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les collèges en fonction du nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique à raison de 3 heures par semaine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : heures d'enseignement de la matière éducation physique dans les collèges et nombre de classes.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de l'année scolaire

5- Valeur cible de l'indicateur¹⁷ : 100%

6- Le responsable de l'indicateur : directeur d'éducation physique et activités sportives

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur performance	de	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
			2020		2022	20223	2024
Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans les collèges		%	94.17	94.87	100	100	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

¹⁷ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022

Programme pilotage et appui

- Il y a une légère augmentation du taux de couverture grâce au recrutement effectué dans le cadre du programme spécial d'appui au secteur de l'éducation physique et sportive par le biais de la contractualisation (387 enseignants du secondaire et de l'éducation physique), affectés aux écoles préparatoires et lycées secondaires.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture dans les lycées

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

2- Définition de l'indicateur : Il vise à calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent l'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les lycées.

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les lycées en fonction du nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique à raison de 2 heures par semaine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : heures d'enseignement de la matière éducation physique dans les collèges et nombre de classes.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : formulaire.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de l'année scolaire

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁸ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : directeur d'éducation physique et activités sportives

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans le cycle secondaire	%	98.78	98.92	100	100	100

¹⁸ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Il y a une légère augmentation du taux de couverture grâce au recrutement effectué dans le cadre du programme spécial d'appui au secteur de l'éducation physique et sportive par le biais de la contractualisation (387 enseignants du secondaire et de l'éducation physique), affectés aux écoles préparatoires et lycées secondaires.

1- Fiches indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1

Intitulé de l'indicateur : le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à réaliser les concours et les promotions au cours de l'année programmée dans la loi de finances.

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de concours externes et internes réalisés au cours de l'année en cours / Le nombre de concours externes et internes programmés au cours de la même année

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de concours programmés dans la loi de finances

- Le nombre de concours dont les résultats ont été proclamés

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur¹⁹ : 100%

6- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	20223	2024
le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours	%	75	100	100	100	100

¹⁹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

L'année 2020 a connu des fluctuations dans l'activation des promotions en raison de la suspension des travaux dans plusieurs établissements et de l'impossibilité d'émettre toutes les circulaires de promotions professionnelles

5- Limites de l'indicateur

La durée des procédures réglementaires pour ouvrir les concours et l'intervention de plusieurs structures externes (dont les services de la Présidence du Gouvernement).

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.2

Intitulé de l'indicateur : La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

2- Définition de l'indicateur :

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 / nombre total d'employés des services de corps communs

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre d'employés des deux sous-catégories A1 et A2
- Le nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs

4- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données fournies par le service des concours

5- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁰ : 50%

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

²⁰ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022
Programme pilotage et appui

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 9.1.2 : La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs	%	33.6	35	45	45	45

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les résultats restent en deçà des attentes, du fait de la suspension des recrutements et du départ de nombreux cadres hors ministère dans le cadre de la mutation ou du détachement.

5- Limites de l'indicateur :

- La présence de plusieurs éléments hors périmètre qui affectent négativement l'atteinte de l'objectif, notamment l'arrêt des recrutements.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.3

Intitulé de l'indicateur : le taux de réalisation du programme annuel de formation

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

2- Définition de l'indicateur : l'exécution du plan de formation

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de programmes mis en œuvre par rapport aux programmes de formation programmés

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de programmes programmés dans le plan annuel de formation

- Le nombre total de programmes de formation mis en œuvre

3- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

4- Valeur cible de l'indicateur²¹ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur du centre national de formation et de recyclage des cadres de jeunesse, du sport et de l'éducation physique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 9.1.3 : le taux de réalisation du programme annuel de formation	%	20	50	100	100	100

²¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le pourcentage de réalisation du plan annuel de formation a été amélioré de 20% à 50% du fait de la stabilité de la situation sanitaire du pays, et du recours à la formation à distance, et nos estimations pour les années à venir visent à atteindre 100%

5- Limites de l'indicateur :

Le manque de fonds alloués à la formation et l'absence de l'aspect logistique du Centre National de Formation et de Recyclage (hébergement, alimentation, lignes internet haut débit, ordinateurs,..) en plus de la difficulté de mettre en place des formations à distance.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1

Intitulé de l'indicateur : débit du flux Internet

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : améliorer la qualité des services informatiques
- 2- **Définition de l'indicateur** : Améliorer la capacité de flux Internet, qui vise à accélérer l'accès à l'information et à éviter le volume de correspondance papier
- 3- **Type de l'indicateur** : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Ratio de couverture totale / nombre réel d'utilisateurs Internet par seconde
- 2- **Unité de l'indicateur** : Mbits/s
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :
 - Le débit dans l'administration centrale, les institutions publiques et les maisons de jeunes
- 4- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : la direction de l'organisation, procédés et informatique
- 5- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : décembre de chaque année
- 6- **Valeur cible de l'indicateur²²** : 20 Mbits/s
- 7- **Le responsable de l'indicateur** : Directeur de l'organisation, procédés et informatique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 9.2.1: débit du flux Internet	Mbits/s	de 16 à 20 Mbits/s	de 16 à 20 Mbit s/s	de 16 à 20 Mbits/s	de 16 à 20 Mbits/s	de 16 à 20 Mbits/s

²² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les objectifs programmés stagnent depuis plusieurs années à savoir l'atteinte de la capacité maximale du système ADSL.

5- Limites de l'indicateur :

Les lacunes les plus importantes apparaissent dans la difficulté d'installer le système de fibre optique à haut débit, et l'incapacité de couvrir le réseau sur tout le territoire de la République, compte tenu de son coût élevé, ainsi que de l'articulation pour atteindre l'indicateur avec d'autres parties. (Tunis Telecom, Agence Nationale pour Internet).

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.2

Intitulé de l'indicateur : durée de vie moyenne des ordinateurs

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la qualité des services informatiques

2- Définition de l'indicateur : réduire la durée de vie des ordinateurs à 3 ans

3- Type de l'indicateur : indicateur de produits

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : durée de vie de l'ordinateur * Nombre d'ordinateurs / Nombre total d'ordinateurs

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la direction de l'organisation, procédés et informatique

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur²³ : inférieur à 3 ans

6- Le responsable de l'indicateur : Directeur de l'organisation, procédés et informatique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 9.2.2 : durée de vie moyenne des ordinateurs	Année	2.75	2.5	2.4	2.4	2.4

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

²³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022

Programme pilotage et appui

L'objectif programmé a été atteint, mais il est difficile de le maintenir du fait de l'arrêt du programme d'acquisitions au détriment d'autres programmes (dont le plus important est l'acquisition de logiciels et de systèmes informatiques, et les TV web et radios web).

5- Limites de l'indicateur :

La faiblesse des crédits et la longueur de la procédure

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.1

Intitulé de l'indicateur : âge moyen des moyens de transport

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : rationaliser la gestion des moyens de transport

2- Définition de l'indicateur : Réduire la durée de vie des voitures administratives pour atteindre l'âge moyen de 7,25 ans pour les voitures en accordant la priorité au renouvellement des voitures de service

3- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Âge moyen des voitures / nombre de voitures

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Âge des voitures

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur²⁴ : 7.15

6- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1 : âge moyen des moyens de transport	Année	7.35	7.30	7.25	7.15	7.15

²⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

-optimisation de la gestion des moyens de transport

5- Limites de l'indicateur :

- Manque de fonds alloués à l'acquisition de voitures

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.2

Intitulé de l'indicateur : Consommation moyenne de carburant par 100 km

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : rationaliser la gestion des moyens de transport

2- Définition de l'indicateur : Réduire le taux de consommation de carburant des véhicules utilitaires par rapport au nombre de kilomètres parcourus et mettre en place un système d'information pour surveiller les véhicules de service et leur consommation de carburant, et ce en adoptant le système de gestion des véhicules élaboré par le Centre national d'informatique et le système élaboré par la Société Nationale de Distribution et d'Exploitation du Pétrole « l'Agilis ».

3- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : la quantité de carburant consommée en litres / la distance totale parcourue par 100 km

2- Unité de l'indicateur : l/100 km

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- La quantité de carburant consommée en litres
- La distance totale parcourue en km

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : : calcule de la quantité de carburant consommée en la comparant à la distance parcourue.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la sous-direction du matériel

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁵ : 7

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

²⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024
Indicateur 9.3.2 : Consommation moyenne de carburant par 100 km	Litre	7.50	7.35	7.25	7.25	7.25

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

5- Limites de l'indicateur :

- vieillissement du parc automobile

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.3

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : rationaliser la gestion des moyens de transport

2- Définition de l'indicateur :

3- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite / le nombre total de véhicules utilitaires dans l'administration centrale

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- le nombre de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite
- le nombre total de véhicules utilitaires dans l'administration centrale

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la sous-direction du matériel

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁶ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	20223	2024

²⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Projet annuel de performance 2022
Programme pilotage et appui

Indicateur 9.3.3 : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.	%	45	70	80	100	100
---	---	----	----	----	-----	-----

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Suite aux bonnes performances de ce système, il a été diffusé rapidement, et on espère qu'en 2023 toutes les voitures du service en seront équipées.

5- Limites de l'indicateur :

- vieillissement du parc automobile